

1 Cour pénale internationale

2 Chambre de première instance I

3 Situation en République démocratique du Congo - Affaire *Le Procureur c. Thomas*

4 *Lubanga Dyilo* - n° ICC-01/04-01/06

5 Procès

6 Audience publique

7 Mardi 7 avril 2009

8 L'audience est présidée par le juge Fulford

9 (*L'audience est ouverte à 9 h 37*)

10 L'HUISSIER : Veuillez vous lever. L'audience de la Cour pénale internationale est
11 ouverte. Veuillez vous asseoir.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour à tous.

13 Madame Samson, puisque vous êtes à la tête de l'Accusation — je dirais — j'ai deux
14 questions à vous poser. Pas spécialement que j'ai besoin de la réponse ici maintenant,
15 mais ce serait utile de l'avoir pendant la matinée ; parce que ce serait bien d'en savoir
16 un peu plus avant de lever la séance pour notre... ou l'audience pendant notre congé
17 de Pâques.

18 Je voudrais aussi pouvoir donner cette réponse à M^{me} Massidda au nom des victimes
19 participantes. Alors ces deux questions sont les suivantes : est-ce que les victimes
20 participantes ont réellement reçu les déclarations des témoins qui ont été appelés à la
21 barre par l'Accusation ? Et dans ce cas, y a-t-il eu des morceaux expurgés, en plus de
22 ce qui avait déjà été expurgé pour la Défense ? C'est la première question. Peut-être
23 que vous pouvez déjà y répondre maintenant.

24 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président, je peux. En
25 effet, les représentants ont reçu ces déclarations des témoins de l'Accusation, dans la

1 même mouture que celle qui fut transmise à la Défense.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Pour l'Accusation,
3 est-ce que c'était par politesse ou pour répondre à l'une ou l'autre des instructions
4 que nous avons données, nous ?

5 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : C'était l'un et l'autre, à savoir par politesse,
6 mais aussi pour répondre à ce qui nous avait été demandé puisque qu'avant le
7 procès, on nous avait demandé de transmettre ces informations pour une date qui
8 avait été fixée. Donc, c'était un respect poli.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Deuxième question :
10 à un moment donné, un chiffre a été donné sur les cinq victimes à double statut,
11 donc à la fois victimes et témoins dans cette affaire. Ai-je raison de penser que ce
12 chiffre a été modifié, suite aux témoins qui auraient été appelés par l'Accusation à la
13 barre ?

14 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Oui et non, Monsieur le Président. À
15 l'origine, le nombre de victimes à double statut devait être de six plus deux, ce qui
16 nous fait huit. Et l'Accusation a laissé tombé deux de ces personnes et on s'est
17 retrouvé à quatre plus deux. Et pourquoi on parle de plus deux, c'est parce que dans
18 ces deux témoins, en fait, nous avons une seule victime, du fait des relations qui les
19 unissent. Et donc, il s'agit de la victime portant référence — du témoin portant
20 référence 298 et du témoin 299 ; les deux faisant référence à la même victime.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Ça, je m'en étais pas
22 rendu compte ; merci beaucoup pour cette précision et ces raisons pour laquelle
23 nous avons cinq ou, en d'autres termes aussi, quatre plus deux. Ça dépend comment
24 on calcule, c'est bien ça ?

25 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : En effet.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*): L'autre jour,
2 M^{me} Diakiese nous disait — M. Diakiese, pardon — nous disait que pour certaines
3 des victimes qu'il représentait, dévoiler leur identité, alors que par le passé elles
4 étaient anonymes, pouvait poser problème. Est-ce que cela a été mis en œuvre ?

5 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, en fait je ne sais pas
6 si cela a été fait. Je me souviens très bien de cet échange avec M^e Diakiese et si je me
7 souviens bien, ce sont des noms qui sont restés anonymes, me semble-t-il, mais il
8 faudrait que je puisse vérifier cela de façon à bien garantir l'authenticité de mon
9 souvenir.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*): Alors je vois,
11 Monsieur Walley, que vous vous levez. Vous savez, notre expert est ici juste à
12 l'extérieur dans le corridor. Donc, si vous le permettez, j'aimerais bien qu'on ne passe
13 pas trop de temps là-dessus maintenant. Je crois que vous avez en effet, vous aussi,
14 des précisions peut-être qui pourraient nous aider, mais puis-je vous inviter à
15 reporter cela à un plus tard ; comme ça, on ne fera attendre notre témoin,
16 M^{me} Schauer.

17 En tous les cas, ce qui serait intéressant, en effet, c'est de savoir où on en est, quelle
18 est la situation exacte. Et nous avons probablement besoin de mettre en place une
19 procédure selon laquelle, lorsqu'on lève l'anonymat de quelqu'un, cela soit fait
20 officiellement, via une procédure officielle, de façon à ce que toutes les parties, les
21 autres parties participantes et la Chambre ; chacun, sache exactement où nous en
22 sommes. Mais tout ça, on s'en occupera ultérieurement si vous êtes d'accord. Merci
23 beaucoup.

24 Madame Samson, ce que nous vous proposons par rapport à M^{me} Schauer, c'est que
25 moi-même je lui pose l'une ou l'autre question en guise d'introduction en lui

1 demandant peut-être de se présenter en nous présentant un peu CV et son rapport,
2 etc. Et puis, nous l'inviterons à nous faire un résumé en 15-20 minutes. Bon, peut-être
3 que j'anticipe un peu, mais en tous les cas un résumé sans pour autant répondre à
4 des questions, pour dresser dans les grandes lignes les idées clé de son témoignage.
5 On peut pouvoir rendre la chose publique.

6 Et puis, ce que je vous propose, c'est qu'à l'issue de cela, ce soit d'abord l'Accusation
7 qui pose ses questions, ensuite les victimes participantes et la Défense pour conclure.
8 Et s'il reste des questions que la Présidence souhaiterait poser, nous le ferons à ce
9 moment-là, sachant que nous sommes normalement, de toute façon obligés à
10 redonner la parole à la Défense à la fin, puisque c'est la Défense qui doit terminer.
11 Est-ce que l'Accusation est d'accord là-dessus ?

12 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Oui, nous le sommes. Merci beaucoup.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien. Madame
14 Massidda, vous vous exprimez au nom de toutes les victimes participantes ?

15 M^{me} MASSIDDA (*interprétation de l'anglais*) : Oui, tout cela nous convient
16 parfaitement.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Maître Mabilles,
18 qu'en pensez-vous ?

19 M^e MABILLES : C'est parfait.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Pouvons-nous
21 inviter le témoin à rentrer dans la Chambre ?

22 (*Le témoin est introduit au prétoire*)

23 Bonjour, Madame.

24 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : J'espère que vous

1 avez trouvé devant vous une fiche sur laquelle vous pouvez lire la déclaration.
2 Pouvez-vous nous la lire à haute voix de façon à ce que nous puissions tous
3 l'entendre.

4 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare solennellement que
5 je dirai la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci. Alors
7 quelques règles de base pour commencer qui rendent toute cette procédure parfois
8 un peu artificielle, malheureusement.

9 Comme vous pouvez le voir, nous avons en haut à gauche et à droite des cabines
10 dans lesquelles nous retrouvons entassés des interprètes et des sténotypistes, dont la
11 fonction est particulièrement délicate et difficile quand les juges, les avocats ou les
12 témoins s'emballent et parlent trop rapidement.

13 Il est essentiel, dès lors, de garder un flux ou un flot continu, sans être trop lent pour
14 autant. Une chose qui est très importante, et particulièrement quand la personne qui
15 vous interroge et la personne qui répond par la même langue, c'est qu'il y ait à la fin
16 de chaque intervention une toute petite interruption, donc à la fin d'une question ou
17 à la fin d'une réponse. Parce que sinon, il y a chevauchement, ce qui rend leur
18 mission encore plus difficile.

19 Donc, tout cela est peut-être un peu artificiel ; je vous invite à en tenir compte. Donc,
20 si on s'emballer un peu trop, l'un ou l'autre, je vous le ferai remarquer.

21 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : N'hésitez pas parce que j'ai
22 tendance à parler vite.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bien. Si vous voyez
24 que je lève la main, ce n'est pas par impolitesse, mais c'est simplement pour vous
25 inviter à ralentir. Puis-je vous inviter à donner votre nom à la Chambre ?

1 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Élisabeth Schauer.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je vous inviter
3 à vous rapprocher du micro. C'est sans doute bien, un peu plus près ; c'est encore
4 mieux. Merci. Madame, Mademoiselle.

5 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Ce que vous voulez.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) :

7 Q. Madame Schauer, vous avez transmis à la Cour un rapport que nous avons en
8 anglais sur 38 pages, daté du 24 février 2009. Est-ce que, à votre connaissance, le
9 contenu de ce rapport reflète fidèlement ce que vous pensez et est exprimé de
10 manière impartiale ?

11 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

12 R. Oui.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bien.

14 Q. Les annexes au rapport nous donnent votre parcours professionnel et, si j'ai
15 bien compris, vous êtes d'accord que cela soit transmis publiquement, pour autant
16 que l'on puisse supprimer vos références personnelles privées, que ce soit votre
17 numéro de téléphone ou votre adresse de courrier électronique ; c'est bien exact ?

18 R. C'est exact.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Donc, je donne
20 instruction pour que, avant que l'on ne publie ce profil professionnel, on veille à
21 supprimer les deux numéros de téléphone, ainsi que l'adresse de courrier
22 électronique.

23 Q. De surcroît, vous nous avez également transmis un long curriculum vitæ avec
24 la liste des publications que... dont vous êtes l'auteur, et les conférences. Vous êtes
25 également d'accord que ce document soit, lui aussi, publié, pour autant encore une

1 fois que votre domicile et vos numéros de téléphone que nous trouvons en haut de
2 cette liste, ainsi que l'adresse de courrier électronique soient expurgés.

3 R. Pourrais-je vous donner une version telle que moi je souhaiterais la voir
4 publiée ou bien c'est celle-ci qui serait publiée ? Parce qu'en fait, c'est très semblable
5 à ce que je vous transmettrai, mais j'enlèverai moi-même les coordonnées
6 personnelles.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, peut-être que
8 vous pourriez justement, d'ici demain, nous donner une version amendée
9 légèrement, en enlevant ce que vous souhaitez enlever.

10 Q. Ai-je raison de penser que vous n'avez pas de problèmes à ce que ce rapport
11 soit rendu public ?

12 R. (*Réponse non interprétée*)

13 Q. Alors entre la Cour et vous-même il y a eu des suggestions qui ont été faites, à
14 savoir si vous deviez faire une présentation... On nous a dit que vous alliez faire une
15 présentation — (*correction de l'interprète*) de 15 à 20 minutes, dans laquelle vous feriez
16 un petit résumé de votre rapport pour la Chambre, mais aussi pour que cette
17 présentation puisse être rendue publique et connue du public. Êtes-vous en mesure
18 de faire cette présentation maintenant ?

19 R. Il y a une chose qui m'inquiète. Ce rapport est très long et je ne sais pas très
20 bien quelle est la partie sur laquelle vous souhaiteriez que je me concentre. Alors
21 peut-être que ma présentation sera plus longue que 20 minutes. Alors, allons-nous
22 choisir un domaine et se tenir à 20 minutes ou bien vous m'interrompez si j'ai
23 dépassé 20 minutes ; que souhaitez-vous ?

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bien, nous verrons
25 un peu comment les choses se passent. Et peut-être qu'on prendra peut-être un peu

1 plus de temps sur une question. Si je vois que c'est nécessaire de raccourcir certains
2 domaines, bien ne pensez pas que c'est par impolitesse ; j'interviendrai à ce
3 moment-là.

4 Mais allez-y à votre propre rythme. Et donc, donnez-nous le résumé que vous nous
5 avez dit pouvoir nous donner. Merci beaucoup.

6 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : L'avez-vous à l'écran ?

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : C'est à l'écran, en
8 effet. Cela devrait être diffusé publiquement.

9 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Première partie de ce rapport,
10 on m'a demandé de parler du phénomène de nouvelle guerre. Je vais être très brève,
11 parce que ce n'est pas ma spécialité. Je suis psychologue. J'ai simplement repris les
12 points clé, simplement pour que l'on puisse mieux comprendre la deuxième partie.
13 Les guerres actuelles sont les guerres contre les civils ou à l'intérieur d'un même état,
14 pas des guerres traditionnelles comme nous les connaissions.

15 Je crois que vous avez suffisamment de scientifiques en sciences politiques ici pour
16 vous donner tous ces détails. En tous les cas, il y a beaucoup d'atrocités qui sont
17 commises contre la population civile, que ce soit des viols, des massacres, des
18 mutilations, des kidnappings, tortures, etc. Ce sont des phénomènes assez courants
19 et les victimes civiles représentent souvent 80 pour cent dans toutes ces régions qui
20 sont frappées par ces conflits aujourd'hui. Et les régions sont rendues inhabitables
21 parce qu'on pose des mines antipersonnel, on détruit l'infrastructure, le contexte de
22 vie, etc.

23 Ces conflits sont particulièrement longs avec une intensité très variable et très
24 changeante. Et dans de nombreux endroits où il y a ce genre de conflits, il n'y a plus
25 de différences entre la guerre et la paix. Et puisqu'il n'y a pas de déclaration de

1 guerre, il n'y a pas non plus de déclaration de fin de guerre ou de capitulation avec,
2 dès lors, une frontière très floue entre soldats et civils. On ne sait pas qui est soldat et
3 qui est civil. Et très souvent, on a tendance à penser que ce sont des guerres qui sont
4 déclenchées par des causes soit religieuses, culture ou d'ethnicité. Et en fait, si on y
5 regarde de plus près, on se rend compte que ce sont là des idées qui servent à
6 déclencher, à allumer le conflit. Mais c'est surtout des individus qui souhaitent
7 déclencher un conflit et qui utilisent cette idée.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Madame Schauer, je
9 suis désolé, mais vous savez... Je crois qu'un style de conversation normale ne peut
10 pas être tenu ici. Bon, c'est vrai, quand il y a conversation, en général il y a parfois
11 une interruption ; alors puis-je vous demander simplement de respirer entre chaque
12 phrase, de façon à ce que les interprètes puissent suivre ? Parce que si vous allez trop
13 vite, ils ne pourront pas suivre. Donc, puis-je vous inviter à ralentir.

14 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que je dois me répéter
15 ?

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Non, non, non.
17 Continuez.

18 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Donc les origines, on les
19 retrouve à différents niveaux, que ce soit au niveau des différentes personnes ou de
20 la société. Et au cours de ces 20 dernières années, nous constatons que, de plus en
21 plus, il y a des traumatismes qui sont imposés à la population civile de manière
22 délibérée. Les forces irrégulières et le recrutement forcé sont des caractéristiques de
23 ce que l'on appelle ces nouvelles guerres.

24 Il y a différents types de forces : les paramilitaires, les mercenaires et aussi des
25 armées d'état et des armées étrangères qui sont impliquées également et des

1 enfants-soldats. Les enfants-soldats font partie de ce recrutement forcé et irrégulier
2 des forces armées. Dans la littérature, les choses sont assez claires. On parle parfois
3 de 300 000 enfants qui, par le monde, semblent être actuellement « sous les drapeaux
4 ». Ce qu'on a tendance à ne pas savoir, c'est que 40 pour cent environ de ces soldats
5 sont des filles. Et là où justement il y a des conflits, on constate que presque 50 pour
6 cent des enfants de la région sont recrutés comme soldats. Et certaines de ces armées
7 sont donc constituées d'enfants à 80 pour cent et rare ou à peine 20 pour cent sont
8 des soldats de plus de 18 ans ou des soldats professionnels.

9 Les raisons pour lesquelles on a tendance à recruter des enfants — encore une fois, je
10 dresse une liste qui n'est pas exhaustive, c'est simplement quelques pistes — dans la
11 majorité de ces pays, nous constatons qu'il y a surpopulation dans ces régions, dans
12 ces pays pauvres. Et puisqu'il y a un grand nombre d'adolescents, ceux-ci sont là,
13 disponibles, en plus grand nombre par rapport aux adultes. Il y a aussi le fait que ces
14 enfants ont cette volonté de se battre. Ils n'ont pas de peur. Il y a moins de suspicion
15 et ils n'auront pas peur d'amener des mines antipersonnel sur certains points clés de
16 l'environnement ou près de la ligne de front. Ils suscitent moins de suspicion. Ils sont
17 meilleur marché, plus faciles à recruter, plus faciles à garder dans les rangs et plus
18 faciles à garder sous contrôle. On leur impose plus facilement une discipline. Et c'est
19 vrai que n'ayant pas encore eu le temps d'élaborer leur propre idéologie, ils sont plus
20 faciles à endoctriner. Et ils ont une capacité particulièrement faible à estimer le
21 danger.

22 C'est vrai que, d'un point de vue psychologique, quand on me pose la question de
23 l'enrôlement volontaire, moi je dirais directement que cela n'existe pas, pour toutes
24 sortes de raisons que je vais vous donner. D'abord, un enfant n'a pas accès à
25 l'information et au contrôle, qu'il soit politique ou militaire. Ils ne comprennent pas

1 les structures et les forces. Ils ne comprennent pas ces questions de *leadership*, de
2 direction de chef. Ils ne sont pas impliqués eux-mêmes. Ils vont subir des méthodes
3 d'endoctrinement et d'initiation particulièrement violentes qui leur seront imposées,
4 que ce soit au niveau de l'idéologie ou au niveau physique. Parfois, ils sont battus ou
5 toutes sortes d'autres méthodes qui vont susciter une telle peur chez eux que ces
6 enfants n'oseront plus échapper. Les enfants ne peuvent pas non plus toujours
7 comprendre et apprécier les conséquences de leurs actions et dans quelles mesures
8 celles-ci auront un impact sur leur vie à l'avenir. Il y a aussi toute la question de leur
9 santé physique et sociale, leur intégrité, tous les dilemmes qui sont inhérents à la
10 guerre. À la guerre, c'est quelque chose de très complexe quand il s'agit de moralité,
11 de décisions sur la vie et la mort ; est-ce que je vais aider quelqu'un à vivre, est-ce
12 que je vais sauver ma vie avant de sauver mon camarade, est-ce que je vais aider la
13 victime à survivre, qui vais-je tirer, qui vais-je tuer.

14 Tout ça, ce sont des processus particulièrement complexes qu'un enfant ne peut pas
15 appréhender et dont il ne peut pas anticiper les conséquences. Il y a aussi une
16 perception émotionnelle de la menace de mort, que ce soit par rapport à soi-même
17 ou par rapport à ceux que l'on aime.

18 Et ceux qui ont grandi dans un environnement où il y a une guerre, c'est vrai qu'ils
19 sont là en pensant qu'ils doivent pouvoir protéger ceux qu'ils aiment et leur domicile
20 ou un frère, un oncle, etc. Et très souvent, les enfants sont recrutés ou, le plus
21 souvent, parce que ces enfants sont déjà des orphelins ou en partie orphelins, ils sont
22 déjà dans un environnement qui est désintégré, où il n'y a plus d'école, ou il n'y a pas
23 d'autres formations professionnelles qui soient proposées pour l'avenir. Et donc, la
24 protection que les adultes de leur environnement pourraient leur offrir est
25 particulièrement limitée. Et donc, ces enfants n'ont pas autour d'eux des adultes qui

1 puissent les protéger. Et donc, les armées qui les entourent deviennent tout d'un
2 coup ce nouveau système de protection puisqu'ils retrouvent là d'autres adultes qui
3 vont les entourer.

4 De surcroît, ils ne peuvent pas imaginer quels seront les problèmes qu'ils
5 rencontreront à l'issue de ce séjour dans une armée pour réintégrer la société.

6 Qu'est-ce que cela signifie d'être exposé à la guerre, aux conflits, au fait d'être soldat
7 du point de vue psychologique ? C'est la diapositive que vous voyez sur l'écran
8 maintenant. C'est une étude assez importante que nous avons fait au nord de
9 l'Ouganda et au Soudan ; des adultes, vous voyez le pourcentage d'expériences
10 traumatisantes dans une population de réfugiés. Il s'agit d'un échantillon pris au
11 hasard. Donc, je le répète, il s'agit d'un échantillon sur une population de réfugiés.

12 Vous voyez ici des enfants officiellement enlevés au nord de l'Ouganda. Nous avons
13 procédé à des entretiens au cas par cas. Normalement, les enfants subissent plusieurs
14 de ces événements au cours de leur vie ; 6 à 28 types d'événements traumatiques
15 chez les enfants enlevés. Ce qui veut dire que, par exemple, le combat n'est qu'un
16 type d'événements. Nous ne comptons pas le nombre de fois où vous avez participé
17 à un combat, parce que les personnes interrogées ne s'en souviennent plus ; ou
18 combien de fois vous avez subi un bombardement. Il s'agit donc d'une exposition
19 directe aux conflits, oui ou non ; c'est la question qui est posée. Ensuite les
20 bombardements, oui ou non ; est-ce que vous avez vu des personnes tuées, etc. On
21 ne compte pas le nombre d'événements qu'ils ont effectivement subis.

22 Ce que je dis là, c'est qu'ils ont subi 6 à 28 types d'événements, avec plusieurs
23 incidents à chaque fois, à l'intérieur d'un même type d'événements. Je sais que c'est
24 un peu difficile à comprendre. Dites-moi si vous souhaitez que je sois plus précise.

25 Les types d'événements que vous voyez ici comptent dans la définition d'une

1 expérience traumatisante. Ils sont toujours pris en compte. Je dois maintenant vous
2 emmener un petit peu dans le cerveau humain, lorsqu'il est confronté à une
3 expérience traumatisante. Lorsque l'on stocke une expérience traumatisante dans
4 notre esprit, nous ne stockons pas uniquement des images qu'on peut retrouver
5 ensuite, mais une expérience globale ; c'est-à-dire des informations sensorielles.
6 Donc, ce qu'on a entendu, ce qu'on a vu, ce qu'on a senti avec l'odorat, avec le goût,
7 etc. ; dans tous les sens, donc. Ensuite, la connaissance de ce que... de ce qui s'est
8 passé ; qu'est-ce que j'ai senti à ce moment-là, toutes les émotions qui étaient
9 présentes. Et puis ensuite, la physiologie ; mon cœur battait vite, je respirais très vite,
10 je perdais du sang, peut-être que je ressentais une douleur.

11 Et avec ces quatre niveaux, vous avez le contexte, c'est-à-dire ce qui s'est passé
12 effectivement. Tout cela s'est intégré comme une expérience unique et stockée. Si
13 vous avez eu un accident de voiture unique, alors vous avez un réseau de souvenirs
14 pour ce... pour cet accident de voiture.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Ça va très, très bien,
16 mais s'il vous plaît ralentissez un petit peu. Vous êtes toujours à la limite. Donc, s'il
17 vous plaît, faites de temps en temps des pauses entre les phrases, s'il vous plaît. Et
18 puis ralentissez un petit peu votre rythme pour que vous donniez aux interprètes et
19 aux sténotypistes le temps de vous rattraper. Je suis désolé de vous interrompre.

20 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : J'essaie de respecter les
21 20 minutes.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Non, mais vous
23 n'allez pas subir la pression du temps. Ne vous sentez pas menacée par cela.

24 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que jusqu'à maintenant
25 ça va ?

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Sur le contenu, oui ;
2 c'est très, très utile. Vraiment, vous allez tout à fait dans le bon sens. Madame
3 Schauer.

4 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

5 R. Alors, je reviens donc à cette diapositive. Ceci, par exemple, peut-être un
6 réseau de peurs. Bon, c'est ce qu'on appelle un raison de peurs. Lorsqu'on a été sous
7 les balles pendant une attaque, alors qu'est-ce qui se passe ?

8 Que se passe-t-il si je ne subis pas un seul traumatisme, mais plusieurs types de
9 traumatismes ? Vous voyez ce réseau de souvenirs avec plusieurs expériences
10 différentes. Une première expérience : le fait qu'on m'a tiré dessus ; deuxième
11 expérience peut-être : mon père qui bat ma mère lorsque j'étais petit, après qu'il ait
12 bu ; troisième expérience : j'ai été sous un bombardement. Mais ces enfants n'ont pas
13 simplement trois expériences, ils en ont 20 ou 25 ou 30, ou même davantage de ce
14 genre d'expériences.

15 Il y a des éléments clé à la survie qui sont à peu près toujours les mêmes. Lorsque je
16 suis... je me trouve en danger et que j'ai l'impression que je vais mourir, il y a
17 certaines choses qui se passent dans mon corps. Mon cœur bat plus vite, je vais
18 peut-être commencer à trembler et je vais peut-être commencer à ressentir de la
19 peur. Je vais peut-être commencer à me sentir impuissant. Il y a aussi des souvenirs
20 de l'audition ou visuels qui peuvent se chevaucher.

21 Et ce qui se passe, c'est que ces réseaux fusionnent et deviennent un réseau de peurs
22 unique contenant la multitraumatisation. Le résultat — et pour que vous compreniez
23 mieux, je vais répéter ce que j'entends par « événement traumatisant ». Parce qu'il y a
24 une définition très précise. Par exemple, si vous perdez votre emploi, si vous perdez
25 quelqu'un que vous aimez, le divorce ; bon ça, ça n'est pas une expérience

1 traumatisante. Ce sont des expériences stressantes, macro-stressantes dans la vie qui
2 peuvent vous rendre très vulnérable, qui peuvent vous faire souffrir, mais ça ne va
3 pas vous provoquer un trouble post-traumatique.

4 Alors un événement traumatisant, c'est une expérience que la personne a subi ou a
5 observé ou à laquelle elle a été confrontée avec un événement ou des événements qui
6 impliquaient une menace de mort ou une mort effective, une blessure grave ou une
7 menace à l'intégrité physique de vous-même ou d'autres. Vous n'êtes (*sic*) peut-être
8 mort, vous n'avez peut-être même pas de blessures physiques, mais votre intégrité
9 physique a été menacée.

10 Autre niveau qu'il faut voir rempli également, vous devez ressentir une peur intense,
11 une impuissance ou de l'horreur. Si vous êtes dans une expérience traumatisante et
12 si vous ne ressentez pas toutes ces émotions, il est très peu probable que vous serez
13 traumatisé par la suite.

14 Alors le trouble de stress post-traumatique, vous voyez ici trois groupes de
15 symptômes : intrusion, le fait d'éviter certaines choses, donc les personnes et le fait
16 qu'on soit hyperactif. Les souvenirs reviennent dans l'esprit et même lorsque la
17 personne ne souhaite pas que ce soit le cas.

18 Bon, si je repense à mon divorce ou, par exemple, le fait que j'ai raté mon examen à
19 l'école. Eh bien, ces souvenirs font intrusion de manière involontaire. Les personnes
20 peuvent avoir des cauchemars, c'est-à-dire des rêves qui contiennent des éléments de
21 cette expérience, en général les parties les plus effrayantes de cette expérience. Autre
22 forme très grave : les flash-backs. Les flash-backs en fait, c'est ressentir l'expérience
23 des événements comme si ces événements avaient lieu maintenant, à ce moment
24 précis. Bon, ça peut être 10 ans avant, 20 ans avant, un jour où vous étiez sur le point
25 de mourir. Et vous avez l'impression qu'au moment précis où vous parlez vous allez

1 mourir de nouveau. Vous avez cette même expérience. Bon, il y a, bien entendu, des
2 déclencheurs traumatisants. Et ensuite, le fait d'essayer d'éviter... Eh bien, c'est très,
3 c'est très aussi... symptomatique de ces personnes.

4 Si vous dites à quelqu'un : « Expliquez-moi ce qui vous est arrivé ce jour-là », et s'il
5 s'agit d'une expérience traumatisante, la personne va avoir peur de se ressouvenir de
6 tout cela parce qu'elle va penser que, si elle repense à tout ce qui s'est passé, tout va
7 revenir à la fois. Donc, je vais avoir de nouveau les réactions de mon corps, les
8 réactions émotionnelles etc.

9 Donc, même si vous pensez, par exemple, à la première fois où vous avez pris une
10 bicyclette, la première fois où vous avez pu faire de la bicyclette, que vous étiez tout
11 seul ; c'était une expérience émotionnelle. Et si je vous demande en détail, vous
12 pouvez vous souvenir vraiment en détail de cette expérience, même si c'est 40 ans,
13 45 ans auparavant. Et si vous êtes tombé de bicyclette aussi, vous souviendrez si
14 vous sentiez le vent sur votre visage, s'il faisait chaud, s'il faisait froid. Donc, ces
15 souvenirs subjectifs sont des souvenirs importants. Et les personnes essaient d'éviter
16 les faits autour d'une expérience traumatisante parce qu'ils revivent l'impuissance, la
17 crainte, l'horreur.

18 Alors le fait de vouloir éviter cela, ça n'est pas... ça n'est pas... ça peut être actif, par
19 exemple ces personnes ne veulent pas retourner dans certains endroits, ne veulent
20 pas parler de certaines choses. Mais ça peut être aussi d'ordre émotionnel,
21 c'est-à-dire qu'ils ne veulent plus ressentir certaines craintes. Si l'on coupe ces
22 émotions, la peur, etc. ; eh bien, en même temps, on se prive aussi de la possibilité de
23 ressentir le bonheur, la joie ou d'autres émotions.

24 Donc, lorsqu'on coupe ses émotions, on les coupe toutes et ça n'est donc plus une vie
25 de qualité ; un sentiment d'impuissance, les personnes traumatisées ont l'impression

1 qu'elles ne vont pas vivre très longtemps, que leur vie ne va bien se dérouler. Et c'est
2 pénible. C'est une expérience émotionnelle très pénible. Et il est donc... Il est souvent
3 très probable que cela déclenche le fait de prendre de la drogue, la toxicomanie.

4 Voilà donc tout l'éventail du traumatisme ; alors l'hyper-excitation, des accès de
5 colère, le fait de ne pas pouvoir dormir, des problèmes de concentration et ces
6 personnes, également, vivent dans un état de crainte chronique. Ils doivent toujours
7 vérifier qu'ils sont en sécurité, que leur environnement est sûr.

8 La question m'a été posée de savoir comment on établit le diagnostic ; est-ce qu'il
9 faut plus d'un mois. Et si quelqu'un a tous ces symptômes mais n'a pas de problèmes
10 à fonctionner dans la vie quotidienne, on ne peut pas parler de troubles de stress
11 post-traumatique.

12 Il y a également d'autres éléments : la détresse émotionnelle. Il faut voir aussi
13 d'autres problèmes de fonctionnement dans la vie ; par exemple, des difficultés à
14 vivre des relations intimes, des difficultés cognitives, les personnes ont aussi du mal
15 à fonctionner dans une vie professionnelle. Il peut y avoir aussi, d'une manière
16 générale, un développement entravé selon l'âge auquel intervient le traumatisme.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Formidable. Le
18 rythme auquel vous parlez est vraiment excellent. Est-ce que je peux vous
19 demander, cependant, d'introduire un petit peu plus de pauses. Je pense que ce n'est
20 pas votre rythme d'expression qui pose problème. Effectivement, il est fluide ; mais
21 vous ne faites pas suffisamment de pauses, ce qui fait qu'il est difficile de vous
22 rattraper. Donc, je vous invite à faire de petites pauses, de petites interruptions. Cela
23 sera très utile, je crois.

24 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Très bien.

25 Voilà donc TSPT : le trouble de stress post-traumatique. Il y a bien d'autres éléments

1 associés, c'est-à-dire que les gens qui souffrent de ce trouble de stress
2 post-traumatique, généralement, ont des sentiments de culpabilité vis-à-vis de ce
3 qu'ils ont commis ou qu'ils n'ont pas fait, donc se sentent coupables de ce qu'ils ont
4 fait et qu'ils n'ont pas fait et qu'ils estiment qu'ils auraient dû faire. La culpabilité du
5 survivant, également, c'est une forme de culpabilité différente ; j'ai survécu alors
6 qu'au moins une autre personne est morte pendant cette même expérience. Ça n'a
7 rien à voir avec ce que j'ai fait, c'est un simple sentiment... une question vis-à-vis du
8 sens de la vie ; pourquoi est-ce que moi j'ai survécu, alors que d'autres sont morts.
9 Donc, la culpabilité à être en vie, la honte peut-être également un élément associé, les
10 modifications dans l'attachement, en général chez les enfants. Normalement, ils font
11 confiance facilement, ils s'attachent facilement à d'autres. La dissociation, c'est un
12 grand problème dans la vie quotidienne ultérieure, mais également en thérapie. La
13 dépersonnalisation ; les gens qui ont subi des traumatismes très graves ont
14 quelquefois des expériences comme s'ils quittaient leur propre corps. Ils se voient en
15 dehors de leur propre corps et c'est un sentiment très désagréable ; vraiment de la
16 détresse, des expériences de déréalisation : le monde autour de moi me semble irréel
17 ou moi-même je n'ai pas l'impression d'être réel dans cet environnement.
18 Alors les taux : vous voyez, il y a beaucoup d'études qui ont été faites ; tellement
19 d'études d'ailleurs entre les relations — entre l'expérience traumatisante et le trouble
20 de stress post-traumatique, qu'il a été décidé de tout de même faire quelque chose.
21 Alors, les enfants en Ouganda du nord, à qui nous avons parlé, nous nous sommes
22 rendus dans un camp de déplacés ; 1 100 enfants. Et nous avons, au hasard,
23 sélectionné des enfants et nous avons constaté que les enfants qui n'avaient jamais
24 été enlevés ont un taux de 8 pour cent environ de trouble de stress post-traumatique.
25 Bon, ils n'ont peut-être pas... Ils ne sont peut-être pas des enfants-soldats, mais dans

1 une région où il y a la guerre, ils quand même subi des traumatismes. Ceux qui ont
2 été enlevés ou recrutés pendant moins d'un mois, 27 pour cent... présentent un taux
3 de 27 pour cent de TSPT. Mais ceux qui ont été enrôlés pendant plus d'un mois ont
4 un taux de 40 pour cent de troubles de stress.

5 Donc ça, c'est vraiment le bloc de base des expériences post-traumatiques. Plus vous
6 accumulez d'expériences chez une personne, eh bien plus ils sont susceptibles de
7 développer ce trouble de stress post-traumatique. C'est simplement une question de
8 chiffres. N'importe qui peut être cassé, peut développer ce trouble de stress
9 post-traumatique. Cela dépend de ce que vous accumulez sur une personne. Après
10 28 expériences, 28 types d'événements traumatiques, personne ne resterait en bonne
11 santé mentale. La résilience est un facteur de filtre, mais qui est mineur si vous
12 exposez quelqu'un à une traumatisation multiple.

13 Ici, ce sont des échantillons de population dans des régions de guerre, des
14 populations de réfugiés. Comme je vous l'ai dit, le TSPT ; vous voyez, vient avec
15 toute une série d'autres éléments, le trouble grave de dépression. C'est basé sur un
16 échantillon de population, donc le trouble de dépression grave est très, très commun
17 chez les personnes qui souffrent de TSPT ; l'abus d'alcool, l'abus de drogues, des
18 troubles du comportement plus élevés chez l'homme que chez la femme. Et si vous
19 regardez ceci, la co-morbidité du côté des enfants, le même échantillon que celui de
20 tout à l'heure : en Ouganda, le groupe de 27 pour cent de TSPT, c'est-à-dire soldats
21 pendant moins d'un mois, montrait un taux de dépression de 13 pour cent et un taux
22 de probabilité du suicide de 34 pour cent.

23 Donc, cela commence par la volonté d'être mort : « je voudrais me tuer », puis une
24 première tentative qui échoue. Les enfants qui ont été soldats pendant plus d'un
25 mois : 40 pour cent de TSPT, 19 pour cent de dépression co-morbide et un taux de

1 suicide de 37 pour cent.

2 La question a été posée de savoir si cela n'arrive qu'aux gens qui ont été démobilisés,
3 qu'ils développent ce trouble ou bien est-ce qu'ils ont déjà des symptômes de
4 traumatisme ou de TSPT lorsqu'ils sont encore actifs en tant que soldats. Nous avons
5 interrogé, en Somalie, 8 124 membres de milice toujours en activité et nous avons
6 constaté que 70 pour cent souffraient de sentiments d'impuissance, de terreur ;
7 53 pour cent avaient... subissaient des intrusions ; 50 pour cent évitaient de parler,
8 voyaient leur avenir détruit, avaient du mal à dormir, et aussi souffraient
9 d'hyperexcitation. Par exemple, un bruit banal, normal fait sursauter les gens. Ils
10 commencent à avoir un rythme cardiaque élevé. Même groupe ; beaucoup de
11 toxicomanie. Lorsqu'on est dans la milice, les gens... les enfants, d'ailleurs,
12 consomment des drogues pour les exciter ou pour les aider à faire face aux
13 expériences. Différentes formes de somalies (*sic*). En Somalie, c'est des
14 amphétamines. Certains... certains... donc, ça s'appelle le khat en Somalie. On peut
15 renifler du pétrole aussi, enfin il y a différents types de toxicomanie. Un échantillon
16 d'ex-combattants américains ; une étude très importante également. La co-morbidité,
17 ça n'est pas simplement d'autres troubles cliniques, mais également des problèmes
18 dans la vie quotidienne après le combat, combat par rapport à d'autres
19 traumatismes. Un taux plus élevé de chômage, donc les hommes qui sont revenus
20 avec TSPT, eh bien avaient beaucoup plus de risques d'être au chômage que d'autres
21 ; un plus fort pourcentage également de divorces : 2,5 pour cent et, également, une
22 plus grande probabilité d'exercer la violence contre les membres de leur famille : 2,4.
23 Bon, il y a également les vétérans. On voit, par exemple, que 300 000 anciens soldats
24 américains sont sans abri ; 60 pour cent des sans abri aux États-Unis sont des
25 vétérans masculins. Donc, un plus grand risque de mal fonctionner dans la vie

1 future.

2 Le message plus important que je souhaiterais vous transmettre ici, c'est celui-ci : la
3 dose de stress traumatique ; réfugié soudanais, des enfants tamouls à l'école qui ont
4 survécu au génocide. Vous voyez la relation entre le développement du TSPT et le
5 fait d'avoir vécu des événements traumatiques.

6 Vous voyez ici les effets en termes de santé mentale, mais également en termes de
7 maladie physique. Plus vous avez subi d'événements traumatisants dans votre vie,
8 plus vous avez de chances d'être malade physiquement, d'avoir des problèmes à
9 fonctionner. C'est le résultat dont je parlais tout à l'heure dans la vie quotidienne ; le
10 risque de suicide également, risque de dépression.

11 Donc, que se passe-t-il dans notre organisme et dans notre esprit qui représente une
12 telle menace pour notre santé ? Pourquoi est-ce que cela représente une telle menace
13 pour notre santé physique et mentale ? Nous avons trois systèmes d'intelligence
14 dans notre organisme : le système neuronal, donc ça c'est notre cerveau ; ensuite le
15 système endocrinien, les hormones et le troisième système, le système immunitaire.
16 Et chacun de ces systèmes est modifié à cause de l'expérience traumatisante.

17 Je crois que... Voilà, je vais passer la diapositive suivante qui est un peu trop
18 compliquée. On pourra y revenir, éventuellement, s'il y a des questions qui sont
19 posées.

20 Donc, pour l'instant, au moment de la menace de mort les hormones de stress
21 interviennent et modifient la manière dont on fonctionne : l'adrénaline, la cortisone.

22 Et ce qui se passe, c'est que — et nous le voyons ici sur le scanner — lorsqu'on prend
23 des survivants à la torture, eh bien, par exemple, on voit des changements
24 structurels, des changements hormonaux également ; des changements structurels
25 dans le cerveau et des changements hormonaux.

1 Par exemple, des ondes anormales plus lentes qui marquent normalement le tissu
2 qui a été endommagé. Donc, si quelqu'un vous frappe sur la tête et vous avez
3 réellement une blessure sur la tête, eh bien, le tissu de votre cerveau peut être
4 endommagé et le traumatisme provoque le même effet, donc des ondes lentes sur
5 certaines zones bien ciblées qui indiquent que quelque chose ne fonctionne plus
6 correctement.

7 Les ondes lentes apparaissent normalement le soir ou seulement durant les phases
8 de sommeil, ou la journée pendant les périodes d'activités normales, et elle ne sont
9 pas concentrées. Donc, cela révèle des dégâts aux tissus.

10 Nous pouvons, en fait, voir si nous faisons un traitement du traumatisme ou non et
11 que l'on laisse les gens vivre avec le TSPT, on peut faire cela pendant un an, quand
12 les gens sont sur listes d'attente et qu'ils obtiennent du traitement aux fins du
13 compte. Mais si on les fait attendre, les dysfonctionnements augmentent et les gens
14 qui sont traités s'améliorent, leur état s'améliore.

15 Pour ce qui est des modifications fonctionnelles, ça c'est un problème. Mais les
16 modifications structurelles sont un autre problème.

17 Alors, que se passe-t-il au cours d'une expérience traumatique ? Ce qui se passe dans
18 le cerveau, c'est qu'il y a une intoxication, ces hormones de stress intoxiquent les
19 neurones et les nerfs dans le cerveau et empêchent la croissance saine dans
20 l'hippocampe. L'hippocampe est la partie de notre cerveau dans laquelle on peut
21 véritablement se livrer à la pensée, c'est-à-dire il est humain par rapport à d'autres
22 mammifères. Les autres mammifères ont cette même structure ; un chat, par
23 exemple, a une capacité très réduite au raisonnement cognitif, alors que l'être
24 humain a une grande capacité à faire cela. Donc, notre hippocampe est extrêmement
25 vulnérable. Et s'il est exposé aux hormones de stress, les neurones arrêtent de se

1 développer, de se reproduire et, dans le pire des cas, elles meurent. Donc, nous
2 pouvons voir une mort cellulaire après exposition au traumatisme.

3 Et dans les individus de contrôle, c'est-à-dire qu'on prend toujours un groupe de
4 contrôle de la même appartenance ethnique, donc du même environnement à ceux
5 qui ont souffert de TSPT ; donc, les amygdales sont un autre endroit dans lequel on
6 peut détecter des expériences. C'est ce qu'on appelle « la mémoire vive ». Toute
7 notre mémoire vive est sensible... est là... dans les amygdales commencent à croître.
8 Donc, dans les victimes de multiples traumatismes, on voit qu'il y a une révélation.
9 C'est, par exemple, dans l'abus sexuel sur les enfants. La même chose s'applique aux
10 traumatismes multiples tels que l'ont expérimenté les enfants-soldats. Les
11 conséquences de cela sont bien connues ; les enfants avec le TSPT ont une mémoire à
12 court terme qui est différente. Ils ne réussissent pas aussi bien les tests cognitifs, ils
13 n'ont pas d'aussi bons résultats scolaires et en particulier dans la partie qui est
14 nécessaire, partie du cerveau qui est nécessaire pour les langues, l'écriture et la
15 lecture. Pour ce qui est du sport, l'art et les mathématiques, ils ne sont pas aussi
16 gravement infectés ou les parties utilisées pour ces disciplines ne sont pas aussi
17 infectées. Donc, en fait, les zones du cerveau ne sont pas aussi importantes que ces
18 parties du cerveau utilisées pour la lecture, l'écriture.

19 Nous trouvons également une capacité différente pour ce qui est de la mémoire de
20 travail, l'information est retenue ou est gardée pour la prise de ces décisions ou pour
21 la logique, et ça c'est réduit chez les enfants avec le TSPT. Si vous exposez les gens
22 qui ont souffert de TSPT à un encéphalogramme, une imagerie à résonnance
23 magnétique, à des images qui suscitent une émotion, ça ne doit pas nécessairement
24 être effrayant, ça peut-être un bébé qui pleure ou quelque chose qui suscite une
25 émotion, pas nécessairement négative. Par exemple, des gens qui regardent un film

1 où les gens se retrouvent et s'embrassent, c'est un moment qui suscite une émotion
2 dans le film. Donc, les zones de conditionnement de la peur, dans le cerveau, sont
3 réactivées beaucoup plus rapidement que chez les personnes saines. Donc, tout ce
4 qui suscite une émotion est détecté comme étant une menace potentielle.

5 Le cortisol n'est pas seulement là à court terme, pendant cette expérience
6 traumatisante, mais des gens qui ont survécu à des traumatismes et souffrent de
7 TSPT vivent dans un état de traumatisme permanent. On trouve cela dans des
8 extraits capillaires d'enfants-soldats dans le nord de l'Ouganda. Vous pouvez
9 amener ces cheveux au laboratoire et vous pouvez dire, d'après la longueur du
10 cheveu, l'âge depuis la croissance et vous pouvez dire, par exemple, il y a deux ou
11 trois mois ou il y a un an, l'enfant a été soumis à une expérience où il y avait une
12 grande production de cortisol. Et le cortisol est une hormone de stress qui change
13 énormément le fonctionnement de notre physiologie, aussi bien le système
14 immunitaire. Donc, je ne veux pas que nous examinions ce transparent en détail
15 puisqu'il est trop détaillé. Ce que je veux que vous reteniez, c'est que le système
16 immunitaire, le patient souffrant de TSPT est véritablement modifié. Ils ont des
17 cellules « T » qui sont en nombre réduit et dont le fonctionnement est troublé, donc
18 le moins... ceci affecte le système immunitaire et, dès lors, vous avez des patients qui
19 ont plus de maladies infectieuses mais aussi plus de maladies chroniques, de cancers
20 de crises cardiaques, de diabète et d'autres maladies cardio-vasculaires.

21 Nous trouvons également des rapports étroits avec des maladies communes dans les
22 gens qui ont vécu dans les camps de réfugiés en Ouganda. Nous trouvons plus
23 d'exemples de toux, de fièvre, de névralgies et de diarrhées chez les gens qui
24 souffrent de TSPT. Donc, ça, c'est l'avant-dernier transparent.

25 Qu'est-ce qui a été véritablement ou qui a été véritablement une découverte au cours

1 des deux ou cinq dernières années ? C'est l'effet transgénérationnel de ce
2 traumatisme, et ceci est relativement nouveau. Et comment puis-je dire ? En fait, un
3 sujet de préoccupation ; le traumatisme ne change pas l'ADN d'une personne, il ne
4 modifie pas la composante génétique, mais il altère le développement épi-génétique.
5 Cela veut dire que si vous avez été traumatisé, vous pourriez transmettre l'impact de
6 ce traumatisme, pas nécessairement seulement à vos enfants, mais aux enfants de
7 vos enfants. Donc, il semble qu'il y ait une modification dans le système de
8 régulation du stress de vos descendants sur deux générations, qui prépare ces
9 enfants à vivre dans des environnements hostiles. Donc, c'est comme si je naissais
10 avec la capacité de survivre mieux que qui que ce soit d'autre. Mais si vous changez
11 le système de régulation du stress dans le corps humain, vous les exposez également
12 à une plus grande vulnérabilité à d'autres maladies.

13 Ce que nous avons également découvert, c'est qu'il y a une variation dans la
14 mutation des gènes ; la manière dont ces cellules nerveuses sont construites a été
15 étudiée et nous avons trouvé qu'il y a des niveaux plus élevés de cortisol d'enfants
16 de mères traumatisées, de bébés de mères traumatisées et, aussi, de susceptibilité
17 aux traumatismes lorsque ces enfants deviennent adultes, sans ajouter
18 nécessairement d'expériences traumatisantes au cours de leur propre vie.

19 Évidemment, il y a beaucoup plus de violence dans la famille très souvent. Et vivre
20 avec une personne traumatisée peut être difficile à cause de la réactivité et des
21 personnes ; à l'agression ou à la peur peut-être parce qu'ils sont incapables
22 d'attachement correct. Ils ont des stratégies d'évitement et ils ne s'engagent pas dans
23 une relation chaleureuse avec les gens qui s'occupent d'eux. Les bébés nés de mères
24 traumatisées ont une hyperexcitabilité et souvent sont des bébés qui pleurent plus
25 souvent et il est plus difficile de les calmer.

1 Évidemment, ceci est un défi difficile à relever pour n'importe quel parent, mais si
2 on parle d'une mère avec un TSPT qui a un enfant difficile à calmer, ça peut être une
3 situation difficile ou dangereuse.

4 Donc, la régulation de l'affect chez un enfant ; par exemple, si je suis triste ou si j'ai
5 peur, je dois apprendre à réguler l'affect, généralement en l'apprenant par un adulte.
6 Si je pleure, un adulte vient me voir et me calme. Et c'est comme cela que j'apprends
7 à réguler mes affects.

8 Si je ne suis pas, par exemple, si je ne grandis pas auprès de quelqu'un qui me prend
9 en charge, j'ai une capacité réduite à réguler mes affects.

10 Et le dernier transparent ; quels sont les défis à relever pour les personnes
11 démobilisées. Ceci est le point de vue exclusif de la psychologie. Il y a bien d'autres
12 défis sociologiques, politiques et de développement en général qui ne sont pas mon
13 domaine d'expertise, mais dans les pays en général dans lesquels la plupart des
14 conflits ont pris place aujourd'hui, il y a un manque de mesures efficaces pour
15 réhabiliter les enfants-soldats après le combat. Donc, nous trouvons très souvent un
16 grand nombre de troubles psychiatriques et une absence de soins mentaux adéquats.

17 Les enfants qui reviennent sont généralement stigmatisés ; en particulier, ceux qui
18 souffrent de troubles psychologiques. Il y a un effondrement du système familial de
19 base très souvent et, parce que c'est un lieu de guerre, les personnes qui étaient
20 responsables de ces enfants sont mortes, les familles ont été déplacées ; donc, il y a
21 un environnement et une communauté totalement dysfonctionnels. Les structures se
22 sont effondrées. Donc, on dit souvent qu'alors qu'il y a des manières traditionnelles
23 de traiter les troubles psychiatriques dans n'importe quelle culture, mais si ces mécanismes
24 traditionnels pour soigner les troubles psychiatriques n'existent plus, il y en a de
25 nouveaux ou des supplémentaires qui arrivent et qui ne sont pas nécessairement des

1 mesures qui sont basées sur des éléments de preuve.

2 De nouvelles recherches ont démontré que les maladies psychiatriques sont liées à la
3 paix et les gens qui ont vécu dans un état de crainte continue ont du mal à être
4 convaincus de redevenir des citoyens paisibles. Donc, il y a un lien entre le
5 traumatisme et le niveau de réactivité agressive. Des personnes qui ont été
6 traumatisées, généralement, réagissent en agissant de manière expressive tout
7 simplement parce que ces personnes ont peur.

8 Des gens qui... Des enfants qui ont été des enfants-soldats n'ont pas de capacité à
9 vivre dans la vie civile, donc ils doivent soit les apprendre et même apprendre les
10 relations personnelles à un certain niveau. Bien évidemment, ils ont perdu la
11 scolarité. Ils sont trop âgés pour aller à l'école et leurs ressources sont rares. Il y a une
12 très grande compétition pour arriver à faire de l'argent à un niveau professionnel et
13 ils arrivent sur un marché qui est tout petit pour ce qui est des opportunités
14 disponibles, en général. Donc, eux seront désavantagés — professionnellement, bien
15 sûr.

16 Évidemment, ils portent toujours sur eux ces craintes et ils sont traumatisés. Ils n'ont
17 pas de confiance. Ils ont une confiance en eux-mêmes qui est très réduite et, en
18 particulier s'ils sont déprimés en plus de cela ; donc, vous perdez une masse critique
19 de la jeune population qui pourrait être productive pour le développement ultérieur
20 du pays. Vous les perdez comme groupe de personnes actives et productives dans la
21 société. Et ceci serait probablement un des défis à relever pour les pays qui sont
22 pauvres en ressources à ce jour.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup,
24 Madame. Merci, Madame Schauer pour cet exposé extrêmement utile.

25 Maître Samson, nous nous en remettons à vous maintenant, dans la mesure où vous

1 souhaitez peut-être développer quelques points. Je ne sais pas si vous voulez
2 prendre une pause maintenant pour que vous puissiez rassembler vos idées ou si
3 vous souhaitez commencer immédiatement. C'est à vous de décider ce que vous
4 souhaitez faire.

5 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je
6 peux commencer maintenant pour les 15 minutes qui nous restent, pour ne pas
7 perdre de temps ; si le témoin est d'accord de poursuivre.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien. Nous
9 allons faire cela, dans ce cas. Madame Samson, je voulais simplement vous donner
10 l'occasion de vous interrompre si vous en aviez le désir, mais nous n'allons pas nous
11 interrompre. Nous allons donc poursuivre pendant 15 minutes jusqu'à la pause du
12 milieu de matinée.

13 Très bien. Avant que vous ne commenciez — pour que nous ne perdions pas le fil de
14 nos idées — une cote EVD doit être attribuée au rapport. Et, Madame Schauer, je
15 suppose que cela ne vous dérange pas si votre présentation *Power Point* est
16 incorporée à l'élément de preuve que constitue votre rapport ; donc une cote séparée,
17 une cote EVD séparée sera attribuée à la présentation *Power Point*.

18 M. LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

19 La cote qui sera attribuée au rapport de Madame Schauer qui était auparavant
20 enregistré dans le compte rendu d'audience portera la cote EVD-CHM-0001.

21 Et le numéro ou la cote qui sera attribué au rapport *Power Point*... la présentation
22 *Power Point* sera EVD-CHM-0002.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Maître
24 Desalliers ?

25 M^e DESALLIERS : Je voulais simplement mentionner qu'au niveau des *transcripts*

1 français, il semble y avoir s'être accumulé un certain retard. Vous avez suggéré la
2 possibilité de prendre une pause ; je suggère que ça pourrait peut-être permettre au
3 *transcript* de se mettre à jour avec le *transcript* anglais.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Excusez-moi de
5 vous interrompre, Maître Desalliers. Pour ce qui est de la dernière section, il n'y a
6 pas eu d'interprétation audible.

7 Je crois que l'interprète parle dans le micro et que l'on n'entend rien.

8 Nous entendons maintenant ; Maître Desalliers, excusez-moi, c'est très ennuyeux de
9 ma part, auriez-vous la gentillesse de répéter votre intervention s'il vous plaît.

10 M^e DESALLIERS : Monsieur le Président, je voulais simplement attirer l'attention de
11 la Chambre sur le fait qu'il s'est accumulé un retard dans la transcription française ;
12 la dernière fois où j'ai regardé, on était à peu près au moment où... quand un enfant
13 pleure, sa mère le console donc c'est plusieurs minutes de retard.

14 Vous avez offert une pause au Bureau du Procureur, je suis conscient qu'ils sont
15 prêts à commencer maintenant mais le retard semble important au point où je pense
16 qu'une pause serait indiquée pour permettre de rattraper le retard.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Maître
18 Desalliers donnez-moi un instant, s'il vous plaît ?

19 Nous allons faire cela Maître Desalliers : je comprends d'après ce que m'a dit le
20 greffier d'audience, si l'on donne un petit peu de temps maintenant aux
21 sténotypistes cela permettra d'améliorer quelque peu le compte rendu d'audience
22 pour qu'il soit à niveau ; il est bien évidemment important d'avoir un bon compte
23 rendu d'audience de ce qui a été dit par le témoin pour ce genre de matériel. Donc
24 nous allons nous interrompre maintenant et reprendre à 11 h 30 pour donner aux
25 interprètes et aux sténotypistes l'occasion de se rattraper.

1 Merci beaucoup.

2 Madame Schauer, ce n'est pas du tout votre faute, c'est le mécanisme que nous
3 utilisons qui veut cela et je ne veux culpabiliser personne, c'est inévitable tout
4 simplement. Merci beaucoup.

5 Est-ce que l'huissier aurait l'obligeance d'escorter Madame Schauer vers la salle
6 d'attente des témoins ?

7 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD *(interprétation de l'anglais)* : 11 h 30. Oui, Maître
9 Samson.

10 M^{me} SAMSON *(interprétation de l'anglais)* : Excusez-moi de vous interrompre,
11 Monsieur le Président, je me demandais simplement s'il serait approprié à ce que le
12 CV de Madame Schauer reçoive également une cote EVD ?

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD *(interprétation de l'anglais)* : Absolument. Et
14 d'après ce que j'avais compris, elle avait demandé à ce que... l'intégration de son CV
15 soit reportée pour qu'elle puisse faire les expurgations nécessaires pour qu'elle
16 puisse s'assurer de ce qui allait être rendu public ne contienne pas d'informations
17 personnelles. Donc, ce que je voulais faire, c'est de laisser cela jusqu'à un petit peu
18 plus tard aujourd'hui ; est-ce que cela vous convient Maître Samson ?

19 M^{me} SAMSON *(interprétation de l'anglais)* : Oui, merci beaucoup.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD *(interprétation de l'anglais)* : 11 h 30.

21 *(L'audience, suspendue à 10 h 50, est reprise à 11 h 30)*

22 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever. Veuillez vous asseoir.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD *(interprétation de l'anglais)* : Le témoin, s'il vous
24 plaît.

25 *(Le témoin est introduit au prétoire)*

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Maître Samson.

2 QUESTIONS DU PROCUREUR

3 PAR M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

4 Bonjour, Madame Schauer. Nous nous sommes rencontrées hier, mais je vais répéter
5 pour vous maintenant que je m'appelle Nicole Samson et que je vais vous poser
6 quelques questions au nom du Bureau du Procureur.

7 Comme le juge Président Fulford vient de l'indiquer, puisque nous parlons toutes les
8 deux l'anglais, je vais essayer d'intégrer des pauses après vos réponses et je voudrais
9 vous demander, à vous également, d'intercaler quelques pauses avant de répondre à
10 mes questions. Est-ce que cela vous convient ?

11 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

12 R. Oui.

13 Q. Le premier domaine dont je voudrais parler avec vous, c'est votre expérience
14 professionnelle. Et vous avez dit ce matin, au cours de votre présentation, aussi bien
15 que dans votre CV, que vous avez travaillé avec des programmes de réhabilitation
16 psycho-thérapeutiques (*sic*) en Ouganda avec des enfants enlevés. Et je voulais savoir si
17 vous aviez pris part personnellement dans l'évaluation de l'état de ces enfants ?

18 R. Oui.

19 Q. Combien de fois au cours de cette révision êtes-vous allée sur le terrain et
20 pendant combien de temps êtes-vous restée sur le terrain pour ce projet ?

21 R. C'est difficile à dire parce que j'habitais en Ouganda à l'époque. Mais je dirais
22 un mois ou des années, en résumé.

23 Q. Si vous pouvez vous souvenir approximativement de la tranche d'âge des
24 enfants que vous avez rencontrés, pourriez-vous nous aider sur ce point ?

25 R. Lorsque j'ai rencontré les enfants ils avaient entre 7 ans et 23 ans, ou même

1 25 ans. Mais évidemment, à l'époque où ils avaient été affligés par ces traumatismes,
2 ils étaient plus jeunes que cela. Mais lorsque nous les avons rencontrés, ils étaient
3 plus âgés. Mais généralement, ils n'avaient pas moins de 7 ans.

4 Q. Est-ce que certains des enfants que vous avez rencontrés en nord-Ouganda
5 étaient anciennement des enfants-soldats ?

6 R. Oui. Surtout, c'était sur cela que nous nous concentrons.

7 Q. Et si vous pouviez très brièvement décrire le processus d'évaluation pour que
8 les juges de la Chambre puissent comprendre ce que vous faites ?

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Avant que vous ne
10 fassiez cela, entre les questions et les réponses, peut-on intercaler des pauses quelque
11 peu plus longues. Parce que je crois que la sténotypiste française a du mal à suivre.
12 Donc, mentalement, arrêtez-vous un instant avant de répondre aux questions, et
13 vous, interrompez-vous mentalement avant de poser une autre question. Merci.

14 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

15 Q. Voudriez-vous que je répète la question ?

16 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

17 R. Oui, s'il vous plaît.

18 Q. Pourriez-vous décrire très brièvement la procédure d'évaluation que vous
19 avez appliquée avec les enfants que vous avez rencontrés dans le nord de
20 l'Ouganda ?

21 R. Tout le travail que nous faisons ou que je fais avec mon équipe est un travail
22 scientifique. Donc, même si nous faisons des travaux cliniques, il s'agit de travaux
23 basés sur de la recherche pour ce qui est de fournir des éléments de preuve à niveau
24 international. Donc, nous avons des instruments, des questionnaires qui sont
25 normalisés pour toutes les applications internationales, mais qui doivent être

1 adaptés pour des applications nationales. C'est donc ce que nous faisons. La
2 première chose que nous faisons, c'est de valider nos instruments de diagnostics
3 internationaux pour le contexte local. Ensuite, nous les appliquons, généralement
4 avec un échantillon randomisé d'enfants ou de gens. Et ensuite, nous trouvons le
5 groupe qui a besoin de traitements ou de réhabilitation. Et donc, nous appliquons
6 une thérapie destinée aux gens qui ont subi un traumatisme ou donnons cette
7 thérapie à ceux qui en ont besoin. Cela dépend s'ils présentent, après le diagnostic,
8 les besoins de ce type de traitements.

9 Q. Merci. Pour ce qui est du second projet que vous avez mentionné aujourd'hui
10 et dans votre CV, c'était également en rapport avec un camp en Ouganda, cette fois
11 pour une population originaire du Rwanda ou Somalie. Et j'ai des questions à vous
12 poser à ce propos. Avez-vous vous-même participé aux entrevues avec ces individus
13 ?

14 R. Oui.

15 Q. Et est-ce que la tranche d'âge des enfants que vous avez rencontrés était
16 approximativement la même ou différente de celle des enfants qui ont participé à
17 l'étude au nord de l'Ouganda ?

18 R. Un petit peu plus âgés ; ils avaient 12 ans et plus. Donc, un petit peu plus
19 âgés.

20 Q. Et encore une fois, est-ce que certains de ces enfants étaient ou avaient été
21 précédemment des enfants-soldats ?

22 R. Non. Ils étaient principalement des survivants de la guerre, mais en tant
23 qu'individus mais en tant que projet-cible ou groupe-cible pour le projet.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Maître Samson,
25 vous allez être désolée d'entendre que l'avis est que vous vous exprimez trop

1 rapidement. Je ne sais pas s'il y a un problème particulier aujourd'hui, mais en
2 voyant le compte rendu d'audience apparaître à l'écran, ce n'est pas facile pour les
3 sténographes. Donc, ralentissez, s'il vous plaît, et intercalez des pauses plus longues
4 entre les questions et les réponses. Il faut qu'il y ait des pauses. Veuillez poursuivre.

5 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

6 Q. Ce que je voudrais faire maintenant, Madame Schauer, c'est passer à la
7 substance de votre rapport. Je vais vous demander d'apporter des éclaircissements
8 sur certaines des parties de votre rapport au fur et à mesure que je les passe en
9 revue. Avez-vous un exemplaire de votre rapport ?

10 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

11 R. Oui.

12 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que les juges de la Chambre ont
13 besoin d'exemplaires dudit rapport ou en avez-vous déjà des exemplaires ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons
15 certainement des exemplaires en anglais. Je ne sais pas si vous allez y faire référence
16 dans une autre langue, Maître Samson ; donc, merci pour cette suggestion.

17 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je vous demander si
18 vous avez le numéro de la page ; si vous faites référence à un passage, d'indiquer le
19 numéro de la page, ce serait très utile.

20 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Oui, je vais faire cela.

21 Q. J'aimerais donc vous demander de vous reporter à la page 2 de votre rapport
22 où vous parlez de la prévalence des enfants-soldats dans les conflits armés. Et pour
23 votre information, il s'agit des pages 4 à 6.

24 Dans cette question, Madame Schauer, vous parlez d'un enfant-soldat comme étant
25 défini comme quelqu'un de moins de 18 ans. Et je me demande si vos conclusions

1 dans votre rapport s'appliquent également à des enfants qui ont moins de 15 ans ?

2 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

3 R. Oui.

4 Q. Et à la page 5, dans cette même partie, vous mentionnez la prolifération
5 d'armes légères comme ayant un impact sur la prévalence de l'utilisation
6 d'enfants-soldats. Et je me demandais si vous pouviez expliquer cela un petit peu
7 plus en détail pour les juges de la Chambre.

8 R. Ceci n'est pas mon domaine d'expertise. Le commerce d'armes légères ou
9 autre n'est donc pas véritablement mon domaine. Mais je peux vous dire ce que j'en
10 pense sur base de mon expérience.

11 Le fait que les enfants sont vraiment petits lorsqu'ils sont recrutés présente
12 l'avantage que si vous avez un enfant de huit ans ou plus, avant qu'il n'atteigne
13 l'adolescence ils sont plus faciles à diriger. Donc en Ouganda, l'objectif était, en
14 particulier, d'enlever des enfants de moins de 15 ans pour les intégrer dans le
15 groupe. Mais pour les gens, les enfants de moins de 15 ans dans ces circonstances et
16 dans ces lieux, ils ne sont pas forts et musclés. Ils sont petits à cause de la
17 malnutrition. Donc, vous ne pouvez pas vous attendre à ces enfants qu'ils doivent
18 couvrir à pied de grandes distances et vivre en territoire ouvert, sans couvert, de
19 porter des armes lourdes sur de longues distances. Alors, pour ce qui est des AK-47,
20 je crois que ce serait difficile, même pour nous, de les porter sur de longues
21 distances. Donc les armes légères sont importantes parce que ces groupes sont
22 mobiles. Ils n'ont même pas d'installations temporaires à court terme. Ils se
23 déplacent en continu.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je ne sais pas s'il
25 serait possible d'afficher le *transcript* français sur l'un de vos deux écrans. Ce serait

1 un indicateur extrêmement utile parce que, vers la fin des réponses — et souvent on
2 voit les sténotypistes qui rattrapent le débit initial. Donc, Maître Samson, cela
3 m'éviterait de devoir intervenir. Question suivante, s'il vous plaît, Maître Samson.

4 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) :

5 Q. Madame Schauer, je vais maintenant vous poser une question qui porte sur la
6 même partie de votre rapport ; et cette fois, dans la section 2.2 qui figure aux pages
7 6 et 7. Et dans cette partie de votre rapport, vous avez évoqué certaines raisons pour
8 laquelle les groupes de combattants recrutent ou auraient tendance à recruter les
9 enfants ou des adolescents. Et j'aimerais vous poser deux questions sur deux desdits
10 facteurs que vous avez identifiés.

11 Le premier facteur est un qui se rapporte au manque de peur ou au manque de peur
12 perçu de la part d'un enfant-soldat, par rapport à un adulte. Et ce que j'aimerais que
13 vous nous évoquiez, sur base de votre expertise, est pourquoi les enfants sont perçus
14 comme étant intrépides ou considérés comme tels ?

15 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

16 R. Vous devez comprendre le contexte culturel. En Afrique, les communautés,
17 les familles sont basées sur une structure très stricte donc les enfants ne sont pas
18 éduqués comme en Allemagne où j'ai été élevée ; ils n'apprennent pas à réfléchir de
19 leur propre chef pour évaluer les différents aspects d'une situation.

20 Donc, en Afrique, vous suivez les ordres des personnes plus âgées avec lesquelles
21 vous vivez ; donc un commandant serait une personne qui inspire le respect, une
22 personne qui inspire la confiance et donc, si cette personne dit : « voilà ce que nous
23 allons faire et j'ai décidé que c'est une bonne chose », un enfant sera très peu enclin à
24 remettre en question cette décision dans un tel contexte.

25 Donc, évidemment il y a un élément — je ne dirais pas d'ignorance — mais

1 d'incertitude quant à ce qui va advenir ; même une bataille est un concept
2 extrêmement stratégique ; donc comment nous allons faire, comment nous allons
3 avancer ? Généralement les enfants ne sont pas informés sur comment va se
4 produire l'embuscade ou comment la bataille va être menée, en tous cas pas les
5 enfants que j'ai rencontrés. Il y a beaucoup de surprises au cours de la journée, donc
6 ils ne font pas partie du processus décisionnaire et la peur provient généralement de
7 ce à quoi on peut s'attendre mais vous, si vous ne savez pas ce qui va ou risque de se
8 produire et qu'un adulte dit : « voilà, ceci est bon et voilà ce que nous allons faire, et
9 voilà, toi, tu dois m'aider à faire ceci », un enfant suivra.

10 Q. Merci.

11 Donc, dans votre expérience, est-ce que le raisonnement est le même que pour le
12 critère de combativité ? Est-ce que donc, ce que vous voulez dire c'est qu'un enfant
13 est perçu comme quelqu'un qui est davantage prêt à se battre pour les mêmes
14 raisons que celles que vous avez exprimées ?

15 R. Je ne sais pas. Bien entendu, les enfants ont vu des... d'autres personnes
16 mourir ; ils ont souvent vu leurs enfants mourir à côté d'eux, s'ils restent auprès
17 d'eux pendant un moment et je pense que, d'une manière générale, ils ont peur au
18 sens large du terme très général de faire cela.

19 Quand ils deviennent... Quand ils grandissent, on voit quelquefois une différence
20 mais c'est simplement les garçons après la puberté, il y a un mécanisme de
21 récompense au combat et au fait de tuer quelqu'un.

22 Donc, la volonté de se battre est souvent l'objet ou le résultat de pressions qui sont
23 exercées sur ce qui va vous arriver si vous ne participez pas, je pense que leur propre
24 vie sont en danger... en danger de mort. Ce qui les fait suivre un ordre, c'est
25 simplement ce qui va se passer ou ce qui est arrivé à d'autres enfants si... s'ils ont

1 résisté à un ordre.

2 Q. À la suite de ces réponses, il y a un chapitre de votre rapport, le chapitre 3 qui
3 commence à la page 7 où vous donnez un certain nombre de facteurs qui peuvent
4 influencer un enfant dans sa décision de rejoindre un groupe armé. Et vous concluez
5 qu'un enfant n'est pas psychologiquement capable de prendre une décision
6 volontaire de rejoindre un groupe armé. J'aimerais regarder de plus près certains des
7 facteurs que vous citez et en particulier deux facteurs : l'enrôlement d'enfants par des
8 adultes, quelquefois leurs parents ou quelquefois à la suite de pression exercées par
9 les dirigeants de groupes de milices ou parce que des personnages clés de la famille
10 ou de la communauté les ont encouragés à se protéger ou à protéger la communauté
11 contre une force ennemie ; et j'aimerais que vous expliquiez à la Cour pour quelles
12 raisons ce type d'influence ne permet pas un enfant de prendre de manière
13 volontaire une décision fondée de sa propre initiative ?

14 R. Est-ce que vous pouvez répéter cette question ?

15 Q. Dans ces deux facteurs, d'après votre avis professionnel, qu'est-ce qui dans
16 ces deux facteurs empêche la nature volontaire d'une décision de l'enfant de
17 rejoindre un groupe armé ?

18 R. Vous savez, il faut comprendre les circonstances. C'est un endroit où il y a la
19 guerre. Ces enfants grandissent dans cette guerre et donc, leur vie a été déterminée
20 par le déplacement ; beaucoup de pauvreté, la survie et le fait de savoir que les
21 membres de la famille sont constamment en danger. Donc, même si subjectivement
22 quelquefois les enfants me disent, lorsque je leur pose la question : « est-ce que vous
23 avez...est-ce que vous vous êtes enrôlés volontairement ? », ils répondent « oui » ; et
24 si vous regardez l'histoire de leur vie de plus près, vous pouvez établir un graphique
25 sur ce qui s'est passé à l'âge de 12 ou 13 ans. Et vous comprenez que même si

1 subjectivement cette personne, cette petite personne vous dit : « oui, je l'ai fait
2 volontairement », ce sont les circonstances qui l'ont poussée à le faire et ce n'est pas
3 son propre choix.

4 Vous savez, normalement ce ne sont pas des enfants de la classe moyenne d'une ville
5 qui sont recrutés comme enfants-soldats ; ce sont des enfants de la campagne qui
6 viennent de familles pauvres et qui vivent comme cela leur enfance. Donc, la
7 décision de rejoindre un groupe armé dans cet environnement, eh bien, souvent
8 pour les parents... ce sont les parents, d'ailleurs, qui volontairement amènent ces
9 enfants à ces organisations parce que leur vie elle-même était... leurs moyens de
10 vivre eux-mêmes sont en cause. Ils ont perdu souvent leur terre, ils n'ont plus de
11 champ, etc. Ils ne peuvent plus faire pousser de quoi manger. Ils ne sont pas
12 protégés dans leur maison, donc finalement, ils sont... Souvent d'ailleurs, ils sont
13 déplacés ou commencent à être déplacés, donc ils ne peuvent même plus protéger la
14 vie de leurs enfants et ils pensent que c'est mieux peut-être. Un enfant peut penser
15 qu'effectivement s'il se bat pour son propre peuple, pour sa maison, eh bien, ça... ce
16 sera mieux ; mais il n'a pas vraiment une compréhension approfondie de ce que cela
17 signifie.

18 Q. Et si vous regardez le schéma de ces enrôlements volontaires ?

19 R. On me dit que j'étais au football ce jour-là, tous les autres enfants s'étaient
20 enrôlés, on m'a dit de le faire, donc, normalement, tout le monde autour de vous fait
21 la même chose ou les adultes autour de vous, vos amis. Vous ne savez pas
22 que... Vous ne connaissez pas d'ailleurs d'enfance différente, vous ne savez pas ce
23 que c'est.

24 Q. Merci pour cette réponse.

25 Autre facteur que vous avez évoqué dans ce chapitre de votre rapport, le lien qui est

1 établi entre un commandant et un enfant, un commandant peut à terme remplacer le
2 parent où la personne qui s'occupait de l'enfant et servir de modèle adulte ; est-ce
3 que vous pourriez expliquer ce processus brièvement à la Cour ?

4 R. Les enfants apprennent en suivant des rôles-modèles, un guide en
5 appartenant à telle ou telle communauté ou par la punition et la récompense. C'est
6 comme ça que nous élevons nos enfants, n'est-ce pas ? Et ils ont... ils sont
7 naturellement enclins à rechercher des personnes plus âgées qui vont s'occuper
8 d'eux autour d'eux ; si vous avez un frère plus âgé ou une sœur dans un foyer sans
9 parents, eh bien, c'est ce que vous faites ou alors il y a un adulte qui prend ce rôle
10 très naturellement avec qui... avec qui on engage cette relation. Bon, c'est
11 simplement que l'enfant a cette relation saine finalement pour la protection, la survie
12 c'est une relation saine peut-être ; c'est une relation de survie.

13 Q. Comment est-ce que cette relation a une influence sur la décision d'un enfant
14 à s'enrôler ou non ?

15 R. Votre question est un petit peu à l'envers ; en général, cette relation se forge
16 après que l'enfant se soit enrôlé et non pas avant. Ou alors, si le commandant est
17 votre grand frère, évidemment alors cette relation existe avant ou il est alors un
18 membre de la communauté que vous connaissiez, que vous aimiez bien, comme par
19 exemple la personne qui vous a appris à jouer au foot ou votre enseignant, un voisin.
20 Alors là, effectivement, oui, ça peut être le cas, ça peut être le cas. Mais
21 généralement, les enfants ne connaissaient pas le commandant au préalable. Donc,
22 c'est après qu'ils aient rencontré ces commandants dans la brousse ou dans le camp
23 qu'ils forgent cette relation.

24 Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question ?

25 Q. Oui, merci. Oui, vous avez répondu à votre (*sic*) question parce que la partie

1 du rapport où l'on a cette constatation, c'est une partie sur l'enrôlement volontaire
2 des enfants.

3 R. Très bien.

4 Q. Donc, j'avais une question pour savoir si le lien était forgé avant que l'enfant
5 ait rejoint le groupe armé ou après et je pense que vous avez répondu à cette
6 question.

7 J'ai une question supplémentaire : après que cette relation se soit établie, après que
8 l'enfant ait rejoint ce groupe armé, après qu'ils aient... qu'il soit dans le groupe armé
9 pendant un certain temps, est-ce que cette relation a un effet ou pas d'effet du tout ?

10 R. Ça dépend du commandant. Certains commandants commandent le groupe
11 avec des récompenses, avec des encouragements ; c'est les plus rares. En général,
12 le... on commande le groupe par la punition, en montrant ce qui va se passer si vous
13 ne faites pas ce que vous êtes censé faire. Et c'est le cas lorsque vous restez, parce que
14 si vous vous échappez vous allez mourir. Si un commandant est un enseignant, dans
15 le sens une personne qui offre des récompenses, alors il sorte... alors en quelque sorte
16 il bâtit la capacité de ses troupes sur la loyauté jusqu'à un certain âge, mais c'est rare,
17 je crois.

18 Q. Merci.

19 Madame Schauer, d'après votre avis éclairé, est-ce qu'un enfant peut être considéré
20 comme ayant volontairement rejoint un groupe armé pour des raisons
21 psychologiques ? Est-ce qu'il y a des circonstances où cela peut être le cas ?

22 R. Non, sinon nous n'aurions pas de lois qui prévoient que vous ayez 18 ans
23 avant d'être considéré comme un adulte.

24 Q. J'aimerais vous poser quelques questions sur la partie no 4 de votre rapport.
25 Et pour vous-même et pour la Chambre, je dirais qu'il s'agit du passage commençant

1 à la page 10 jusqu'à la page 17. Je m'attacherai en particulier à la partie 4-2 : troubles
2 de stress post-traumatique.

3 Est-ce que vous pourriez dire à la Cour s'il y a des différences dans la manière dont
4 un enfant de sexe féminin réagit par rapport à un garçon, dans la manière dont il est
5 affecté par l'expérience traumatisante ?

6 R. Cette question est reposée constamment et j'ai
7 l'impression que je ne l'ai pas suffisamment bien expliqué. Je vais essayer de
8 nouveau. Du point de vue physiologique, les hommes et les femmes sont plus ou
9 moins similaires. Donc, nous avons le même cerveau, le même corps. Et nous faisons
10 face à une expérience de menaces vis-à-vis de la vie ; et qu'il s'agisse de garçons ou
11 de filles, d'hommes ou de femmes, la réaction est similaire.

12 C'est physiologique, c'est une réaction. C'est lié à l'évolution ; même une
13 gazelle va s'enfuir si elle a peur, si elle est effrayée par un lion. C'est quelque chose
14 d'automatique, que vous soyez homme ou femme. Mais nous trouvons des taux plus
15 élevés de troubles de stress de post-traumatique chez les femmes et les filles parce
16 qu'il y a l'accumulation.

17 Si vous suivez ce qui s'est passé dans leur vie par rapport aux garçons, par exemple,
18 eh bien, vous constatez que les filles, généralement, ont été confrontées à davantage
19 d'expériences traumatisantes et plutôt — et à de plus nombreuses reprises en
20 particulier d'une nature aussi qui est plus traumatisante. Ce sont des expériences qui
21 peuvent être la cause du développement du stress post-traumatique.

22 Par exemple, si vous avez été violé, c'est l'auteur ; toute expérience avec l'auteur ou
23 qui est physiquement près de vous avec un couteau ou une arme, qui vous viole ou
24 qui vous porte, qui vous agresse. Eh bien, ces expériences sont plus susceptibles de
25 développer ou de donner lieu à des troubles psychiatriques. Les filles sont donc plus

1 susceptibles de subir ces expériences. Et une fille qui entre dans une carrière
2 d'enfant-soldat ; eh bien, arrive à un niveau différent de vulnérabilité par rapport au
3 garçon.

4 Le résultat, c'est que vous avez davantage de problèmes psychiatriques ; une charge
5 plus lourde, une exposition plus lourde à des éléments de stress traumatique d'une
6 manière générale. C'est ce que dit la littérature scientifique, la recherche à ce sujet.

7 Q. Y a-t-il alors une différence dans la manière où une ancienne fille
8 enfant-soldat va exprimer ou manifester les traumatismes, les symptômes liés au
9 traumatisme ; donc, des différences dans l'expression entre les garçons et les filles ?

10 R. Une fois qu'un TSPT s'est développé, il vous est unique. Vous seul allez
11 manifester les symptômes de votre maladie, et c'est vrai pour toute maladie quelle
12 qu'elle soit.

13 Mais nous savons que les filles ont plus tendance à internaliser, intérioriser les
14 souffrances et les garçons vont plutôt l'extérioriser par leur comportement. Et donc,
15 il se pourrait que les filles soient plus susceptibles de développer une dépression de
16 co-morbidité comme on l'a vu, que les garçons. Et les garçons vont avoir une
17 agression plus manifeste, par contre. Et ça, c'est parce que par l'éducation on
18 enseigne aux filles d'être moins agressives et aux garçons d'être moins tristes. En
19 tous les cas, dans la majorité des cultures de par la planète, c'est comme cela. Et
20 donc, on inhibe déjà certains comportements par l'éducation et au fur et à mesure
21 que l'on éduque ces enfants.

22 Q. Est-ce que les symptômes du TSPT ou tous les autres symptômes des autres
23 traumatismes se manifestent-ils toujours d'une manière visible à quelqu'un qui n'est
24 pas professionnel ?

25 R. Non, on ne peut pas dire comme ça à première vue, en voyant quelqu'un. On

1 ne peut pas lire cela sur leur visage, si, oui ou non, la personne qui est en face de
2 vous souffre de TSPT. Non, il faut vraiment procéder à une analyse, faire par
3 exemple un scanner du cerveau. À ce moment-là, on peut poser le diagnostic. Il y a
4 des choses que les gens partageront ; si vous me montrez quelqu'un, et si vous me
5 demandez, comme ça, est-ce que cette personne en souffre, je ne peux pas vous dire
6 comme ça à première vue si oui ou non.

7 Q. Puis-je vous inviter à prendre le septième chapitre de votre rapport qui
8 commence dans la version anglaise à la page 34 ? Et je voudrais vous poser des
9 questions sur cette partie-ci qui porte le titre d' « Interférence de traumatisme avec la
10 capacité à témoigner. ».

11 Pouvez-vous nous décrire ce qui, d'après votre expérience, explique pourquoi un
12 ancien enfant-soldat peut éprouver des difficultés à soit se rappeler, soit exprimer ce
13 qui fut son expérience traumatisante et nous expliquer pourquoi c'est le cas ?

14 R. Difficultés à se rappeler, cela veut dire qu'il ne se rappelle peut-être pas ou
15 qu'il n'arrive pas à l'exprimer, à mettre des mots dessus ?

16 Q. Oui, s'ils éprouvent des difficultés à exprimer les événements auxquels ils ont
17 été confrontés, s'il y a une différence entre le souvenir de l'événement en tant que tel
18 par rapport au souvenir que l'on peut avoir des détails de l'événement ?

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Pourriez-vous vous
20 interrompre pour un petit instant, s'il vous plaît ?

21 Q. Je voudrais ajouter un aspect supplémentaire à cette question, en fait deux ; à
22 savoir : est-ce qu'on pourrait se retrouver dans une situation où il y a une erreur
23 d'appréciation du souvenir ? Si votre mémoire vous joue des tours, en quelque sorte.
24 Et alors intimement lié à cette idée-là, si du fait de ce trouble, votre souvenir des
25 événements pourrait changer avec le temps et si, d'une manière ou d'une autre, cela

1 pourrait avoir un impact sur votre capacité à vous rappeler avec cohérence le même
2 souvenir ? Bon, j'essaie d'expliquer tout ça au mieux que je le puis. Si vous avez
3 besoin de précisions, n'hésitez pas à m'interpeller et on attend quelques secondes
4 pour que la sténotypiste puisse nous rattraper?

5 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

6 R. Quand vous voulez dire « le souvenir », de quoi parlez-vous ? Vous voulez
7 dire se rappeler un moment bien spécifique de l'avis de quelqu'un ?

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) :

9 Q. Je vous rappelle de manière bien précise le souvenir — Je veux dire, de
10 manière bien précise, le souvenir d'un événement, quelque chose qui vous est arrivé.
11 Pour moi, c'est ça se souvenir, donc votre capacité à vous rappeler les événements
12 successifs, la chronologie des événements : j'étais à tel endroit au mois d'avril, à un
13 autre endroit au mois de juin ; et que cet événement s'est passé, par exemple, avant
14 ou après.

15 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

16 R. Donc, en fait, vous voulez dire des questions bien précises de contexte et leur
17 chronologie ?

18 Q. Oui, c'est ça. C'est une grande question, Madame Schauer.

19 R. Je vais essayer et je vais aussi essayer de reformuler les différentes
20 sous-questions.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Très bien. Attendons
22 un bref instant. Très bien.

23 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

24 Q. Les souvenirs traumatisants importants pour nos émotions sont ancrés dans
25 notre mémoire. Ils sont inscrits dans notre mémoire. On ne peut pas les oublier ; ils y

1 sont, ils y sont inscrits. Donc, le temps n'est pas en soi un facteur qui entraîne l'oubli.
2 Le problème qui se pose, c'est que pour les gens qui ont été soumis à des expériences
3 traumatisantes — si vous vous souvenez le transparent ou la projection que je vous
4 ai fait sur ce réseau de peurs et tous ces gens qui sont traumatisés, qu'ils souffrent ou
5 pas de troubles par la suite, le problème c'est que ce genre d'événements sont très
6 semblables les uns aux autres et sont à répétition. Et donc, les choses qui sont
7 semblables ne deviennent pas tout d'un coup sécurisantes dans un autre dossier.
8 Par exemple, si je vous pose la question suivante : Vous étiez à l'école en première
9 année ; vous vous souvenez de ce Noël-là ? Ce Noël de votre première année à
10 l'école... ah oui... peut-être que vous vous en souvenez parce que c'est justement le
11 Noël où vous avez reçu votre vélo rouge et que c'était ce que vous attendiez. Mais
12 peut-être que vous vous en souvenez pas parce que Noël c'était Noël et c'était
13 chaque fois la même chose.
14 Et donc, s'il n'y a pas quelque chose qui permet de faire sortir ce souvenir-là du lot, il
15 ne sera pas encodé dans une mémoire différente ou spéciale.
16 Pour quelqu'un qui a subi plusieurs expériences traumatisantes, il y a, bien sûr, des
17 points semblables qui se chevauchent. Il y a ce jour-là, ce moment-là bien spécifique ;
18 voilà, ça s'est passé. Et si vous leur posez une question ; par exemple : Qui vous a
19 donné l'ordre de tuer ? Je ne sais pas — je ne sais pas ce que vous posez comme
20 questions, je ne sais pas ce que vous, vous cherchez à savoir. Vous allez déclencher
21 chez ces personnes tous les souvenirs de combats, de fusils, etc. Et, en fait, c'est
22 quelque chose auquel l'enfant a été confronté à plusieurs reprises, il aura ces ordres
23 très souvent. C'est d'habitude la même personne, mais parfois c'est d'autres
24 personnes ; des commandants, des commandants inférieurs. Et donc, vous allez
25 ramener a sa mémoire tout cet environnement de mort, le fait de tirer, de tuer et tout

1 cet environnement sensoriel. Et le problème, c'est qu'ils vont se rappeler de tout cela,
2 mais de trop, beaucoup trop d'éléments. Et alors ils ne sont pas classés comme dans
3 un ordinateur, de manière bien classée. Non, c'est encodé comme réaction,
4 sentiment, impression. C'est le corps tout entier qui est activé. C'est le corps tout
5 entier qui devient mémoire. Alors, l'enfant qui justement souffre de TSPT va
6 peut-être justement éviter tout ça parce que c'est pénible. C'est douloureux. Et c'est
7 vrai que même au moment où on va rappeler ces souvenirs, ils vont peut-être subir
8 justement toutes ces douleurs à nouveau qui vont être ranimées. Et ils n'ont peut-être
9 pas envie de se rappeler de cela. Et donc, ils ne pourront pas aller chercher un
10 élément, sans que tout le reste ne se déclenche. Et c'est ce qui risque peut-être de
11 vous poser un problème, parce que si vous voulez savoir si cette personne portait un
12 *tee-shirt* jaune, ce *tee-shirt* jaune va évoquer une multitude de souvenirs, avec tous les
13 problèmes que cela entraîne.

14 Donc, si la mémoire, si le souvenir n'a pas été structuré de manière chronologique
15 grâce à une thérapie pour quelqu'un qui souffre de TSPT, si vous posez une question
16 sur un élément traumatisant, eh bien, c'est le réseau tout entier qui est déclenché par
17 cette peur et qui est activé.

18 Et donc, c'est quelque chose qui est très puissant et donc les gens le savent ; ils vont
19 donc tout simplement éviter d'en parler.

20 Alors, c'est vrai que parfois ils sont en forme et ils y arrivent ; parfois ils ne le sont
21 pas et ils ne peuvent pas.

22 Quant à des erreurs d'appréciation et de souvenirs, bon encore une fois, vous savez,
23 notre cerveau, notre mémoire n'est pas un ordinateur. Vous savez, on ne stocke pas
24 des faits. Notre mémoire, ce n'est jamais qu'un faisceau de neurones, de connexions
25 bien particulières. Chaque fois que je m'en souviens, bien ça change. Et le souvenir

1 va chaque fois être modifié par rapport à ce que ce qu'on vient de dire. Cela ne veut
2 pas dire qu'il est faux, c'est qu'il est ramené à la surface et restocké.

3 Et donc, l'ancien dossier d'archives, en quelque sorte, n'est plus là. Et les souvenirs
4 chez l'être humain ne sont pas stockés comme une base de données statique. On ne
5 stocke des données que pour l'avenir. Aussi, ces souvenirs ne sont pas stockés là où
6 on stocke toutes les informations pour le passé ; non, on les stocke parce que ça va
7 être important, pertinent pour l'avenir.

8 Donc, les enfants qui doivent grandir dans un environnement où il n'y a pas cette
9 sécurité vont stocker justement ce genre d'informations parce qu'ils vont se dire : Ah
10 bien, ça, c'est quelque chose dont j'aurai peut-être besoin ultérieurement pour
11 pouvoir survivre.

12 Alors, je ne sais pas si vous voulez revenir là-dessus, me poser une question sur ce
13 que je viens de vous dire.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui ; merci,
15 Madame Samson. Je vous ai un petit peu détournée de votre question.

16 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Non, pas du tout, pas du tout. J'ai une
17 question supplémentaire à ce que vous venez de décrire pour la Cour, qui est la
18 suivante :

19 Q. Quelqu'un, un ancien enfant-soldat, qui souffre peut-être de traumatisme
20 justement lié à ces troubles ; est-ce que leur souvenir des événements sera meilleur
21 juste après qu'ils aient quitté le groupe armé, après que le traumatisme se soit un peu
22 calmé ? Cela dépend peut-être totalement du... de la date à laquelle cela se passe ou
23 de l'état d'esprit de l'enfant. Enfin, je voudrais savoir s'il y a un moment privilégié où
24 le souvenir est plus facile à retrouver qu'un autre ?

25 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

1 R. En fait, le traumatisme ne se calme pas. Donc, c'est l'inverse. Ce que nous
2 voyons, c'est une attaque retardée, si vous voulez, de la morbidité psychiatrique.
3 C'est après être arrivé au centre de transition, généralement, qu'on voit ce trouble.
4 Nous avons été surpris par cela. Il semble que tant que vous êtes encore actif, il y a
5 un mode de survie ; votre corps, simplement, fait face. Donc, nous devons dire que
6 les enfants qui sont des... qui survivent dans ces situations correspondent à un
7 groupe bien précis. Ce sont ceux qui ne meurent pas.

8 Donc, ça n'est pas comme ça un échantillon au hasard. Ce sont les gens qui ont
9 survécu. Et alors, pendant les premières semaines, les enfants se rendent compte
10 qu'ils peuvent se détendre, qu'il n'y a plus de combats, il n'y a plus d'affrontements.
11 Ils ont à manger, ils peuvent se reposer. Ils trouvent une certaine sécurité, donc.

12 Et je me souviens d'une étude en Ouganda du nord où, dans un centre de réception,
13 nous avons constaté qu'il y avait 8 pour cent de prévalence de TSPT, ce qui est très
14 bas. Mais si vous allez dans un camp de déplacés où ces enfants sont envoyés après
15 quatre semaines ou six semaines — ils rentrent chez eux si vous voulez — alors,
16 vous vous rendez compte, si vous leur rendez visite à ce moment-là, que vous
17 retrouvez 30 pour cent de TSPT ou même un taux plus élevé.

18 Donc, c'est comme une étape différente dans la vie ; être confronté à la réalité de la
19 réintégration. Et c'est à ce moment-là que les troubles psychiatriques commencent.

20 Donc, le traumatisme ne disparaît jamais. Jamais. Vous pouvez être traumatisé à
21 l'âge de 11 ans et mourir à 70 ans ou plus et avoir toujours ce traumatisme.

22 Q. Peut-on résumer ce que vous venez de dire de la façon suivante : que les faits
23 de ces expériences, que le traumatisme subi par une personne peut avoir une
24 influence sur leur capacité à se rappeler d'un événement, à partir cet événement et
25 pendant toute leur vie ?

1 R. Non, non, non. Je dois mieux expliquer encore. Ça n'est pas que la mémoire
2 soit affectée ou que vous ayez perdu le souvenir ou oublié la vérité. C'est
3 simplement que c'est pénible ou difficile, peut-être, d'en parler.

4 Cela dépend de la manière dont les questions sont posées. Vous pouvez obtenir tous
5 les éléments d'information, tout ce que vous voulez. Si vous remettez le contexte
6 chronologique petit à petit, vous aurez peut-être du mal à obtenir tel ou tel petit
7 détail, ça peut être difficile pour certains. Parce que chez une personne traumatisée,
8 la mémoire — comment est-ce je pourrais dire cela — n'est pas souvent liée au temps
9 et à l'espace. Elle est toujours là. Quelqu'un qui vit avec le TSPT n'a pas quitté son
10 traumatisme. La personne a l'impression d'être en danger, toujours au moment où
11 vous lui parlez.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui.

13 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Merci. Merci, Madame Schauer. J'aimerais
14 maintenant vous amener au chapitre 8, page 35 ; qui commence à la page 35.

15 Q. Est-ce que vous pourriez décrire à la Cour ou expliquer à la Cour, de manière
16 plus complète, quels sont les facteurs qui font qu'un ancien enfant-soldat a du mal à
17 témoigner dans une procédure devant la Cour ?

18 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

19 R. L'insécurité, se sentir dans une situation d'insécurité ; je crois que c'est
20 sûrement très difficile d'être assis en face de la personne qui, autrefois, avait pouvoir
21 de vie ou de mort sur vous.

22 Je pense qu'il est difficile de donner votre vérité individuelle en tant qu'enfant, alors
23 qu'on n'a jamais demandé à l'enfant ce qu'il pensait. Personne ne lui a jamais
24 demandé ce qu'il pensait et quelles étaient ses impressions sur ce qui se passait. En
25 tant qu'enfant, vous deviez simplement suivre les ordres. Donc, ça peut être difficile,

1 pour vous, de donner votre façon de penser. Ça peut être intimidant. Peut-être que
2 vous n'avez jamais appris à faire cela.

3 Donc, j'imagine qu'il faut que l'enfant sente que, quel que soit ce qu'il dit, il ne va pas
4 être puni pour cela ; que quel que soit ce qu'il dit, il sera protégé.

5 Ça va un petit peu plus loin que ce que nous pensons généralement en occident,
6 parce qu'une majorité d'enfants en Afrique subsaharienne pense aussi, croit aussi au
7 pouvoir spirituel de leur dirigeant. Ça n'est pas simplement obéir à un professeur de
8 musique sévère, si vous devez apprendre à jouer de la flûte ou autre. C'est quelque
9 chose de complètement différent. C'est une mentalité totalement différente sur la
10 manière de comprendre, de concevoir les pouvoirs de la personne qui me
11 commandait autrefois. Ce n'est pas simplement être assis dans cette salle, mais il
12 peut me suivre chez moi ; il peut me suivre jusqu'à mon hôtel, jusqu'à ma chambre
13 d'hôtel, jusqu'à ma maison, là où j'habite. Tout cela, c'est dans l'esprit de l'enfant ;
14 vous comprenez ?

15 Q. Merci beaucoup.

16 Madame, j'aimerais vous poser une question sur le domaine précédent de la
17 mémoire. Un individu, un ancien enfant-soldat, est-ce qu'il peut choisir les souvenirs
18 qu'il souhaite faire revivre ? Est-ce que c'est un choix volontaire de sa part, les
19 souvenirs qu'il a ? Est-ce que c'est involontaire ?

20 R. Si l'événement n'était pas effrayant, il peut le faire. De toute façon, d'une
21 manière générale, l'enfant peut le faire. Ils ne sont pas différents de nous. Ils ne sont
22 pas fous ou ils ne sont pas dérangés d'aucune manière. Ce sont simplement des gens
23 qui ont survécu au fait de vivre avec la peur.

24 Mais il y a des souvenirs liés à des moments gravement traumatisants dans votre vie
25 et il est difficile de choisir un morceau. Parce que si vous choisissiez un morceau de

1 ce souvenir, eh bien, le tout vient d'un coup. On ne peut pas juste choisir une partie.
2 C'est ça, justement, le trouble de stress post-traumatisant : l'intrusion involontaire de
3 ses souvenirs. C'est ça le trouble ; c'est ça qui vous retient, c'est ça qui vous revient
4 aussi.

5 Donc, c'est pas juste un élément de tel jour, tel moment. Tout le reste vient en même
6 temps. Et ça ne veut pas dire que ce ne soit pas vrai. C'est simplement qu'il est
7 difficile de mettre cela en mots dans le bon ordre, de structurer comme cela devrait
8 l'être ici. Mais c'est ça, la thérapie, d'ailleurs. La thérapie consiste à faire cela.

9 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Merci. Est-ce que je peux avoir un instant ?

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, bien sûr.

11 (*Discussion au sein de l'équipe du Procureur*)

12 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Merci. Je n'ai pas d'autres questions à
13 poser.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup,
15 Madame Samson. Juste avant que vous ne vous rasseyez, non seulement cela a été
16 utile d'écouter les questions que vous avez posées et les réponses qui vous ont été
17 données, mais au fur et à mesure nous avons, je crois, appris une leçon très utile. Je
18 crois qu'à partir d'aujourd'hui nous aurons une nouvelle règle face à chaque équipe
19 qui pose des questions ; c'est qu'il faut qu'il y ait devant chaque personne qui pose la
20 question la transcription française. Sinon, sous peine d'amende, le conseil doit
21 attendre avant de poser sa question suivante que le sténotypiste ait rattrapé.

22 C'est peut-être malheureux que nous nous apercevions de l'utilité de cela qu'à ce
23 stade tardif de la procédure, mais cela semble quand même faire une énorme
24 différence si, effectivement, on peut marquer une pause. Et je pense que puisque
25 nous avons adopté — depuis, plutôt, que nous avons adopté cette procédure, en tout

1 cas en ce qui concerne les juges, eh bien la transcription s'est beaucoup améliorée.
2 Donc, vous avez l'ordre strict à partir d'aujourd'hui de suivre la transcription
3 française sur l'écran et d'attendre que le curseur ait effectivement arrêté de bouger
4 avant de passer à la question suivante.

5 Madame Massidda, qui va poser les questions suivantes. Maître Walleyn ?

6 M^e WALLEYN (*interprétation de l'anglais*) : Oui, effectivement. Je vais commencer et
7 puis, ensuite, M^{me} Massidda me suivra.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Est-ce que vous avez
9 la transcription française sous les yeux ? Donc, ne la perdez jamais de vue, s'il vous
10 plaît.

11 M^e WALLEYN (*interprétation de l'anglais*) : Oui, effectivement.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Maître Walleyn.

13 QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DES VICTIMES

14 PAR M^e WALLEYN (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

15 Madame Schauer, nous nous sommes rencontrés hier également, mais je vous
16 rappelle — je m'appelle Luc Walleyn. Je représente un groupe de victimes
17 participantes à ces procédures. J'ai quatre questions à vous poser.

18 Q. Première question. Le fait de vivre avec ce traumatisme ou ce trouble
19 traumatique — page 15 de votre rapport — vous avez indiqué que ce trouble peut
20 durer très longtemps, toute une vie. Mais je ne comprends pas très bien si c'est un
21 développement qui se fait automatiquement ou bien si, dans telle ou telle
22 circonstance, vous allez vivre cela pendant toute votre vie ou bien s'il y a la
23 possibilité de soigner cela et d'en guérir ?

24 Et dans le même sens, est-ce que c'est prévisible d'une certaine manière ? Vous avez
25 dit que vous pouviez faire un *scanning* du cerveau ou un test. Est-ce qu'il est

1 possible, par exemple, de procéder à un examen médical d'un patient et, sur la base
2 de cet examen médical, de prévoir, de faire un rapport indiquant que cette personne
3 est perdue à jamais, qu'elle ne sera jamais plus en mesure de fonctionner
4 normalement dans la société ? Ou est-ce qu'on peut recommander un traitement
5 particulier pour porter remède à ce qui lui est arrivé ?

6 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

7 R. Vous savez, moi je n'ai pas une très bonne mémoire moi-même. Et mon
8 hippocampe a aussi subi des stress pendant ma vie. J'ai pris note de vos questions,
9 mais s'il y en a une qui m'a échappé, n'hésitez pas à me la rappeler.

10 Donc, la première chose, c'est que vous m'avez demandé si ça durerait toute la vie et
11 si ça continue à se développer, que se passe-t-il ? Alors c'est vrai qu'il y a, parfois,
12 des cas de rémission spontanée. Ça peut se passer. C'est rare, mais ça peut se passer.
13 Il y a aussi certains cas de personnes qui souffrent de ces symptômes et qui, avec le
14 temps, ces symptômes vont s'atténuer.

15 Quand on est confronté à énormément d'expériences traumatisantes et qu'il y a TSPT
16 par la suite, très souvent, ce traumatisme, ce trouble est chronique, est un trouble
17 chronique. Et si, quand j'ai cette personne devant moi, je leur demande s'ils ont eu
18 un accident de voiture, ils me répondront : « Non » ; est-ce que vous avez été dans
19 un tremblement de terre, oui, non ? « Non » ; est-ce que vous avez été dans un
20 combat où on tirait des balles au-dessus de votre tête, la réponse est « non ». Et c'est
21 ainsi que l'on peut dresser la liste du nombre d'événements traumatisants auxquels
22 la personne a été soumise.

23 Il y a bien sûr des facteurs de résilience bien spécifiques, mais s'il y a une charge
24 suffisamment grande de situations traumatisantes, il... c'est plus dur.

25 Alors, quant à savoir s'il y a examen médical — si on peut établir, la réponse est « oui

1 ». Et si le cerveau peut faire marche arrière, s'il peut s'adapter pour refonctionner de
2 manière saine, normale, on peut le voir. C'est un peu comme si vous aviez un
3 accident de voiture et que vous avez, par exemple, des lésions à la jambe ; eh bien,
4 vous allez bien sûr après chirurgie, revalidation, etc., pouvoir marcher à nouveau.
5 Mais vous ne pourrez plus jamais participer aux jeux olympiques. Eh bien, c'est la
6 même chose ici. Même après ce genre de situations, si vous êtes, si vous avez
7 développé un TSPT, eh bien, vous serez beaucoup plus enclin à développer ce genre
8 de troubles ultérieurement dans la vie, dès que vous serez soumis à une situation
9 traumatisante ; quand votre femme va vous quitter, quand un de vos enfants meurt
10 ou si vous avez une autre expérience traumatisante. Par exemple, si vous perdez
11 votre emploi, si tout d'un coup vous êtes pauvre, jeté dans la pauvreté ou si vous
12 avez toutes sortes d'autres stress qui vous sont imposés. Et vous aurez, à ce
13 moment-là — vous allez développer des problèmes psychiatriques tels que la
14 dépression, tendances suicidaires, toxicomanie, etc., et toute la liste que je vous avais
15 citée, qui n'est pas exhaustive.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Walley, n,
17 avez-vous bien regardé sur votre écran, là à droite ? Bien, on peut poursuivre.

18 M^e WALLEYN : Merci, Monsieur le Président.

19 Q. Dans le même domaine, dans le même droit fil, vous avez également parlé
20 des conséquences au niveau de la scolarité, de l'emploi etc. des conséquences
21 négatives ; est-ce qu'on peut renverser tout cela, je veux dire, y a-t-il des personnes
22 qui souffrent de TSPT, ces personnes là plutôt ne pourront-elles jamais justement
23 suivre un parcours scolaire et entrer dans une profession ou bien, est-ce que
24 justement en les remettant à l'école, en leur offrant un emploi ça ne leur permet pas
25 de guérir ?

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Un petit instant
2 avant que vous ne répondiez.

3 LE TÉMOIN WWW-0001 (*(interprétation de l'anglais)*) :

4 R. Non, je ne peux pas. L'appui social, l'encadrement social est terriblement
5 important pour justement alléger les symptômes mais cela ne va pas vous guérir
6 même si vous retournez à l'école, cela ne va pas vous guérir de ce trouble TSPT. La
7 dépression est... le constat, d'ailleurs, chez nous, on a chez nous un centre clinique,
8 par exemple, les... les personnes, les demandeurs d'asile, c'est vrai que les
9 symptômes vont s'atténuer mais le TSPT en soi ne disparaît pas.

10 Je ne sais pas si vous comprenez cette différence... cette différence ; il faut pouvoir
11 intervenir, il faut pouvoir faire une thérapie ciblée sur ce dysfonctionnement du
12 cerveau pour réhabiliter cette blessure du cerveau parce que c'est vraiment une
13 blessure littéralement, ça ne fonctionne plus... ça ne fonctionne plus et la structure a
14 aussi été modifiée, c'est ce que nous faisons bien sûr, avec l'appui social. Bon, alors
15 idéalement il faut faire les deux. Un bon traitement psychothérapeutique plus tout
16 un environnement qui donne cet appui et l'encadrement ; vous savez là où il y a des
17 conflits tout cela n'est pas disponible, ni l'un ni l'autre.

18 Q. Donc merci, si je comprends — et vous me corrigerez si je me trompe — c'est
19 très important finalement de savoir quand on a quelqu'un devant nous si c'est un
20 patient qui souffre de TSPT ou pas avant d'entamer un programme de
21 réhabilitation ?

22 R. C'est comme toute autre maladie ou tout autre trouble ; c'est comme une
23 fièvre, c'est quoi la fièvre que vous avez ? C'est un virus, la malaria ? Il faut savoir.
24 Quelqu'un qui n'a plus d'espoir dans l'avenir, quelqu'un qui veut se tuer, il faut
25 d'abord savoir pourquoi ; on ne peut pas comme ça imposer un traitement et

1 justement le TSPT n'est pas quelque chose que l'on va pouvoir soigner avec des
2 médicaments. La dépression, on peut aider, aider avec des médicaments mais pour
3 le TSPT, il n'y a pas de médicaments.

4 R. Il n'y a pas de médicaments, pas de pilules mais quel est le traitement, s'il
5 vous plaît ? C'est une thérapie ?

6 R. Oui, c'est une thérapie, une thérapie bien spécifique, une psychothérapie bien
7 spécifique et il faut pouvoir utiliser, d'autant qu'il faut rester réaliste vu le contexte
8 dans lequel on doit travailler, par exemple, au nord et au sud du Kivu, il n'y a même
9 pas un seul psychiatre pour toute la population. Bon, vous le savez mieux que moi,
10 combien d'habitants il y a, mais il n'y a pas un seul psychiatre clinicien sur place.
11 Donc on travaille avec des professeurs, des assistants sociaux etc. Donc, il faut être
12 réaliste et se rendre compte de ce que l'on peut apporter, qui on peut former et
13 s'assurer qu'une thérapie qui durerait plus de 10 séances n'est pas réalisable dans ce
14 contexte parce que, toute façon, les gens souvent ne fussent que pas arriver jusque
15 chez vous en marchant ; il faut faire quelque chose qui soit dans le possible et que les
16 gens l'acceptent ; il faut, en plus, c'est ce que nous croyons, faire quelque chose qui
17 ait déjà fait ses preuves. Donc tout un accompagnement ; c'est vrai que nous avons
18 mis au point une psychothérapie narrative qui, visiblement, marche bien mais qui
19 doit se faire en tête à tête. Donc, nous avons là aussi des ressources assez limitées.
20 C'est vrai que les autres traumatismes doivent se soigner en tête à tête et les
21 dépressions on peut éventuellement l'envisager en thérapie de groupe mais un
22 traumatisme... si vous m'expliquez votre viol, moi, je vous explique le mien et la
23 troisième personne le sien, ce qui va se passer c'est que je vais intégrer votre histoire
24 et vos peurs dans mon réseau de peur. Donc, il faut que je puisse le faire d'abord
25 seule. Par la suite, je peux rejoindre un groupe d'appui etc., n'importe quel appui,

1 n'importe quel groupe dans un deuxième temps sera bon, mais au tout début dans la
2 première phase d'intervention, il faut que ce soit en tête à tête et ça n'est tout
3 simplement pas disponible autant que j'en sache, en tout les cas dans la majorité de
4 ces régions où il y a des conflits.

5 Mais on peut former les gens qui sont là sur place et on peut même former ceux qui
6 sont là sur place à former d'autres personnes et accompagner les patients ; c'est tout
7 à fait possible et ça marche.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui,
9 Monsieur Walley.

10 M^e WALLEYN (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

11 En fait, vous venez déjà de répondre en partie à une autre question qui est : mais
12 alors quelle est la solution pour aider ces victimes ? Mais je voulais également poser
13 une question supplémentaire qui nous amène à la question suivante :

14 Q. Est-ce qu'il n'y a pas d'autres démarches traditionnelles ? Vous avez travaillé
15 en Afrique, est-ce qu'il n'y a pas justement moyen d'accompagner, d'aider ces gens
16 qui sont dans ce genre de circonstances, de contexte en parlant, en bavardant ? Est
17 que c'est un problème qu'on ne peut gérer qu'avec nos démarches occidentales, nos
18 moyens scientifiques occidentaux ?

19 R. Je dois un peu me reconcentrer.

20 Q. Il y a eu des questions plus générales mais quand je prends votre rapport, si je
21 prends la page 37 mais si je prends aussi votre déclaration, vous nous expliquez qu'il
22 y a un contexte culturel, qu'un enfant va sentir cette puissance supranaturelle chez
23 son commandant.

24 Pourriez-vous nous expliquer quel est le poids de ces facteurs socioculturels et est-ce
25 que c'est ce qui au niveau du traumatisme rend les choses plus difficiles, est que c'est

1 un risque supplémentaire qui pourrait déclencher le traumatisme ou justement pas ?
2 Parce qu'il y a aussi quand même tous ces moyens traditionnels pour se protéger ;
3 prenons les amulettes, la sorcellerie etc. et ensuite, ultérieurement dans la phase
4 post-traumatique quelle est l'influence de ces facteurs culturels dans l'évolution
5 d'une maladie et dans le processus de guérison ?

6 R. Très bien, tous des sujets très différents.

7 Alors, les méthodes traditionnelles même s'il y avait des méthodes traditionnelles vu
8 la proportion de personnes qui ont besoin d'être aidées, c'est largement supérieur à
9 tout ce que culturellement on peut offrir. Prenez l'Ouganda : vous avez des
10 communautés où un enfant sur deux a été kidnappé, enlevé. Bon, bien sur il y a dans
11 toute leur culture des rituels pour réintégrer une personne dans la société mais ça
12 c'est quand vous avez une personne qui a tué une autre personne, il faut qu'il y ait
13 une démarche rituelle pour réintégrer la personne dans la société pour que ces
14 personnes soient O.K. puissent être acceptées.

15 Mais ici, nous avons toute une partie de la pollution... de la population qui a
16 commis des crimes, qui a été forcée de commettre ces crimes, de forcer de faire du
17 mal mais une grosse partie de la population. Alors, certes traditionnellement, on
18 pourrait peut-être s'en occuper mais vu l'effet de masse on a perdu toute capacité à
19 pouvoir offrir cela.

20 De manière traditionnelle donc je crois que ce n'est même plus là. Mêmes les
21 professeurs, les adultes de ces communautés sont eux-mêmes touchés par la guerre,
22 par le traumatisme, et leur propre traumatisme va toucher les plus jeunes ; chacun
23 est victime de la guerre et donc, dans ce genre de communauté, comment utiliser des
24 rituels culturels que normalement on utilise une ou deux fois par an pour une ou
25 deux personnes dans un village ? Et au-delà de tout ça, je crois qu'il faut penser...

1 dépasser un peu notre pensée néocoloniale ; c'est vrai que quand il y a des maux au
2 corps, on utilise des antibiotiques, on utilise la chirurgie, on utilise des médicaments.
3 Commencer à penser que justement on pourrait utiliser leur méthode traditionnelle
4 devient une démarche coloniale. Je crois qu'il faut justement appliquer la
5 psychiatrie, la psychologie qui a fait ses preuves et l'offrir à ces populations locales et
6 ça doit être offert sinon on finirait par dire que le corps et l'esprit d'une personne au
7 Congo est différent de celle en Allemagne. Non, on a des traitements qui ont fait
8 leurs preuves scientifiquement et ces traitements marchent.

9 Et je crois que les démarches traditionnelles sont exagérées, ne peuvent pas offrir le
10 service que l'on veut, et je crois peut-être trop influencé aussi par l'église, c'est un
11 peu un effort de missionnaires et je ne veux pas faire des commentaires là-dessus en
12 tous les cas, les pouvoirs surnaturels c'est un problème, c'est vrai pour les enfants
13 parce que ça a un impact sur la morbidité psychologique de l'enfant ; plus de
14 symptômes ils ont, plus ils sont convaincus qu'ils sont possédés par l'esprit et ils
15 penseront que l'esprit les a quittés et très souvent c'est l'esprit pensent-ils de la
16 personne qu'ils ont tuée qui vient les posséder, mais en fait, c'est une intrusion et
17 c'est que le moment... le pire moment au moment où on tue, c'est le dernier moment
18 et c'est vrai qu'il y a là des plaidoyers de survie, c'est un moment très conflictuel et
19 quand on rappelle ces moments-là ça revient que ce soit pendant la journée ou la
20 nuit comme cauchemar, on entend des voix ; c'est toute cette mémoire sensorielle et
21 donc, c'est donc relié... c'est donc relié à la quantité des symptômes traumatiques qui
22 ont été subis et à l'impression subjective qui va déclencher cette possession par un
23 esprit.

24 Alors, les traitements, bon, c'est vrai la protection, le placebo, marche bien ; c'est vrai
25 que le cerveau est là pour instiller ce sentiment de protection aussi pour l'armée de

1 libération du seigneur par exemple ; on avait, par exemple, les amulettes, la... les
2 stupéfiants aussi ou plutôt des médicaments (*correction de l'interprète*) des
3 médicaments, des amphétamines qui vous permet de continuer ; ces amphétamines
4 ont un effet sur l'esprit qui permettent de continuer, c'est comme si tout d'un coup
5 j'avais en moi un pouvoir supplémentaire qui me permettait de ne plus ressentir la
6 peur mais toute plante psychoactive que l'on trouve dans la forêt peut avoir...
7 induire les mêmes choses.

8 Maintenant, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. Encore une chose, si les
9 choses sont construites ainsi, c'est parce que justement cela inspire plus de peur et
10 plus de hiérarchie. Si vous pensez que votre commandant en chef est une personne
11 supranaturelle, vous obéirez probablement mieux.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : M^e Walley, non.
13 Oui, M^e Walley.

14 M^e WALLEYN (*interprétation de l'anglais*) :

15 Q. Je crois que peut-être pour vous montrer juste cette fois-ci que mes questions
16 ou plutôt le fait que l'on croie de telles choses, pas plus tard, mais au moment même
17 du traumatisme lorsqu'il s'est produit, si vous pensez, peut-être que votre opposant
18 a des pouvoirs supranaturels ou que votre commandant a des pouvoirs
19 supranaturels, est-ce que cela rend le risque de traumatisme plus important à votre
20 avis ou est-ce une manière de le gérer ?

21 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

22 R. Je ne comprends pas ; pouvez-vous reposer la question, s'il vous plaît ?

23 Q. Est-ce que cela augmente le niveau de risque de trauma psychologique le fait
24 que vous croyiez aux esprits ou le fait que vous croyiez que votre commandant peut
25 se transformer en un animal, comme on l'a vu il y a quelques instants ? Est-ce que

1 cela aggrave le risque ou est-ce que ça facilite la gestion des événements
2 traumatiques ?

3 R. Je ne comprends toujours pas, peut-être puis-je paraphraser ce que j'ai
4 compris : est-ce que cela vous protège au cours de la bataille de penser que vous êtes
5 protégé ou est-ce que la crainte du commandant... Non, je ne comprends pas,
6 excusez-moi, il faut que vous m'aidiez.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur Walley, n,
8 dites-moi si j'ai mal compris. Je crois que l'essence même de la question posée est la
9 suivante : est-ce que le début ou l'évolution du TSPT, est-ce qu'il est d'une manière
10 ou d'une autre affecté par la croyance, soit que les gens que vous tuez ont des
11 pouvoirs ou des attributs quelconques ou que ceux qui vous ont ordonné de le faire
12 quoi que ce soit que vous ayez fait, ont des pouvoirs ou des attributs quelconques ;
13 est-ce exact, Maître Walley ?

14 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

15 R. L'avancement du TSPT, alors une fois qu'il s'est développé, il est là pour de
16 bon. Alors, est-ce qu'il se développe plus facilement si l'on a davantage peur ? Oui,
17 mais vous voyez, cela dépend du moment auquel s'est produit l'expérience
18 traumatisante, du niveau de la peur à ce moment-là. Est-ce qu'il y avait une réponse
19 d'alerte à ce moment-là ? Est-ce que j'ai pensé que j'allais mourir à ce moment-là ou
20 de voir d'ailleurs des gens mourir, c'est aussi traumatisant, d'ailleurs. Alors, ça, ça
21 suscite un état d'alerte qui modifie le corps et l'esprit.

22 Alors, vivre avec des symptômes de TSPT, si vous vivez avec un niveau de peur très
23 élevé parce que vous avez le sentiment que vous êtes encore menacé, vous devez
24 vivre avec des symptômes plus importants ; mais je ne suis pas sûre d'avoir bien
25 compris.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais que nous
2 nous interrompions très vite, si vous le voulez bien, Maître Walley.

3 M^e WALLEYN (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je crois que j'en ai
4 terminé avec mes questions.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bien, très bien.
6 Merci beaucoup.

7 Madame Schauer, nous allons nous interrompre pour déjeuner, il y a quelque chose
8 dont je voudrais parler avec le conseil juridique avant que nous nous interrompions.
9 Donc, merci beaucoup de votre aide jusqu'à présent, nous nous trouverons encore
10 une fois à 14 h 45. Si le vous voulez bien, s'il vous plaît, suivez l'huissier. Merci
11 beaucoup.

12 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Bien sûr.

13 (*L'huissier d'audience s'exécute*)

14 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup.
16 Maintenant, Maître Walley, le point que j'ai soulevé auparavant sur la révélation si
17 l'on est... c'est-à-dire la communication de l'identité des victimes, je crois qu'il y avait
18 quelque chose que vous souhaitiez m'indiquer ou du moins avec lequel vous pensiez
19 pouvoir m'aider.

20 M^e WALLEYN (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Monsieur le Président, nous
21 étions, en fait, en train d'essayer de clarifier les choses également pour nous-mêmes
22 parce que les gens qui sont mentionnés dans les demandes ont dit : « Je ne veux pas
23 que mon nom soit révélé à la Défense », d'autres n'ont pas dit cela, mais pour
24 certains nous ne sommes pas sûrs, donc nous ne savons pas si ce n'est pas
25 mentionné si la Section d'aide aux témoins et aux victimes a vraiment transmis ces

1 demandes à la Défense. Donc, nous avons formulé une demande il y a deux jours,
2 pour savoir exactement quelle était l'information qui avait été communiquée à la
3 Défense et quelle... ne l'avait pas été et nous pourrions peut-être aussi faire, comme
4 vous nous l'avez suggéré, donner aux différentes parties ainsi qu'aux juges de la
5 Chambre une mention spécifique des... pour les victimes qui sont appelées par notre
6 équipe, celles dont l'identité peut-être communiquée et celles pour lesquelles elle ne
7 doit pas être révélée.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*): Ce serait
9 extrêmement utile, Maître Walley. Est-ce que vous pouvez mettre ça par écrit
10 comme une demande formelle pour pouvoir établir la position à ce jour et quand
11 l'identité est révélée, lorsqu'il y a des restrictions sur la communication de l'identité.
12 Et pour chaque occasion, est-ce que l'on peut établir clairement dans un document si,
13 oui ou non, elle peut être révélée ; est-ce que cela vous convient ?

14 M^e WALLEYN (*interprétation de l'anglais*) : Ce sera fait, Monsieur le Président.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup.
16 Merci à tous. Nous allons reprendre à 14 h 45.

17 (*L'audience, suspendue à 12 h 57 est reprise à 14 h 45*)

18 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever. Veuillez vous asseoir.

19 (*Le témoin est introduit au prétoire*)

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour, Madame.

21 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Oui, Madame
23 Massidda.

24 M^{me} MASSIDDA (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

25 Bonjour, Madame Schauer.

1 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Bonjour.

2 M^{me} MASSIDDA (*interprétation de l'anglais*) : Mon nom est Paolina Massidda et je
3 représente un groupe de victimes dans ce procès.

4 J'aimerais vous poser quelques questions qui portent sur votre rapport. Mes trois
5 premières questions porteront sur la partie n° 4 de votre rapport, intitulé
6 « Conséquences pour les enfants qui ont été combattants ».

7 Ma première question porte spécifiquement sur ce que vous avez décrit ce matin
8 comme étant des événements traumatisants. La majorité ou plutôt la totalité des
9 enfants-soldats ont été formés dans des camps de formation.

10 Donc, ma question est la suivante : est-ce que les conditions de vie dans ces camps
11 de formation peuvent être considérées comme étant en elles-mêmes un événement
12 traumatisant ?

13 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

14 R. Je ne sais pas. Je ne sais pas. Vous savez, ceci est
15 particulier à ce camp-là. Si vous êtes formé en... avec l'utilisation des punitions, de la
16 menace et que la crainte est distillée délibérément et qu'il y a des moments où vous
17 pensez que si vous n'obéissez pas vous serez blessé ou vous risquez de mourir, oui ;
18 mais si quelqu'un vous forme en utilisant la récompense, vous pouvez même former
19 des gens à tuer en les récompensant et ça peut ne pas être traumatisant, c'est
20 certainement stressant, mais ça ne vous induira pas à souffrir de trouble de
21 syndrome post-traumatique.

22 Q. Merci. Dans votre rapport à la page 15, et je fais référence
23 au paragraphe 4.2, donc à la page 15, vous avez un paragraphe qui porte sur le
24 facteur âge. Et d'après ce que j'en ai compris, l'âge n'est pas en soi un facteur qui peut
25 avoir un impact sur le développement du TSPT ; est-ce exact ?

1 R. Oui. Oui, je comprends, oui. À partir de l'âge de six ans et
2 au-delà, après avoir subi des menaces du niveau d'un TSPT vous pouvez développer
3 un syndrome de TSPT, donc peu importe que vous ayez six ans, 16 ans ou 60, cela
4 dépend plutôt de votre expérience de vie personnelle, c'est-à-dire combien de
5 menaces traumatisantes au cours de votre vie. Ensuite, vous atteignez un certain
6 point, et ça c'est le maximum que vous pouvez encaisser et vous développez des
7 troubles.

8 Cependant, disons que le niveau de trauma est atteint très tôt, c'est-à-dire
9 qu'un enfant développe un TSPT, disons à l'âge de sept ans comparé à quelqu'un qui
10 a 17 ans, cela aura un impact sur le développement de la personne parce que le
11 traumatisme gèle les possibilités d'apprentissage, c'est-à-dire ça inhibe la capacité à
12 se développer et à développer sa personnalité aussi bien que son intellect ; c'est-à-
13 dire, vous avez des troubles, vous souffrez d'une souffrance psychiatrique.

14 Avec un adulte, on dirait donc, vous donnez un traitement, vous revenez à la
15 case départ et vous continuez à vivre. Vous ne revenez pas nécessairement à la case
16 départ, mais vous êtes de nouveau en mesure de reprendre le cours normal de la vie
17 après traitement, si le traitement était réussi.

18 Pour un enfant, par contre, il y a ou il faut compenser un manque à gagner
19 dans le développement, c'est-à-dire si à l'âge de 17 ans vous avez vécu pendant
20 10 ans avec un TSPT, il y a beaucoup d'apprentissage qui vous manque ; c'est-à-dire,
21 il y a un gros manque dans l'évolution ; qui vous êtes en tant qu'être humain et qu'il
22 vous faut compenser.

23 Et il y a des conséquences secondaires. Par exemple, disons, que vous aviez
24 huit ans, vous souffrez de TSPT et vous commencez à utiliser des drogues parce que
25 vous ne pouvez pas endurer la souffrance et cela a encore plus d'impact sur votre

1 santé, et votre chance ou vos chances de revenir à un état de santé et à une
2 maturité normale. En plus, vous ne faites pas l'apprentissage que vous êtes censé
3 faire à l'âge indiqué, c'est-à-dire à sept ans un enfant devrait pouvoir se détacher de
4 sa mère pour pouvoir aller à l'école, avoir ses propres amis, développer ses propres
5 intérêts, alors qu'un enfant traumatisé ne pourra peut-être pas le faire parce qu'il a
6 peur. Ce sont des gens qui ont peur, ils souffrent d'angoisse, de la séparation et
7 beaucoup de troubles par rapport à un fonctionnement adéquat pour l'âge donné.

8 Q. Merci beaucoup.

9 Dans votre réponse, vous venez de dire « à partir de l'âge de six ans » ; ai-je bien
10 compris quand je dis qu'en fait il est possible de déterminer à quel âge un enfant
11 commence à avoir des conséquences qui découlent d'un événement traumatisant ?

12 R. Oui. Mais vous devriez être là pour pouvoir le
13 diagnostiquer. Je veux dire, prenons un enfant ou un bébé de six semaines, si vous
14 l'opérez sans sédatif, c'est encore ce que des gens font d'ailleurs parce qu'ils pensent
15 que des tout petits enfants ne ressentent pas la souffrance à ce jeune âge ; donc, si
16 vous faites subir un traumatisme à un nouveau-né, il aura beaucoup de
17 traumatismes par la suite, mais pas de TSPT parce qu'il faut avoir une mémoire des
18 épisodes, parce que vous devez avoir un certain élément de mémoire épisodique
19 pour avoir le développement de la mémoire ou de développement de l'hippocampe,
20 qui ne doit pas être interrompu. Donc, vous ne pouvez pas tout simplement détruire
21 quelque chose qui n'a pas pu encore se développer.

22 Q. Merci beaucoup.

23 Dans votre rapport à la page 21 — c'est dans la partie n° 5 dudit rapport intitulé
24 « Autres conséquences psychopathologiques », au sous-paragraphe 5.4, vous
25 décrivez des comportements négatifs. Vous avez également décrit ces

1 comportements négatifs ce matin dans l'un de vos transparents, et plus
2 particulièrement vous avez dit que le TSPT est également associé à des
3 comportements négatifs perpétrés à l'encontre de la propre famille. Est-ce que ces
4 comportements négatifs ont également été remarqués chez des filles ou des femmes
5 vis-à-vis de leur propre enfant ? Et veuillez respecter une pause avant de répondre à
6 ma question. Vous pouvez poursuivre.

7 R. Oui. Des femmes traumatisées... des mères traumatisées
8 ont une manière plus punitive de corriger leurs enfants. Il ne s'agit pas d'agression,
9 mais de... mais d'agression instrumentale, si je puis dire. C'est de la colère, parce
10 qu'elles ont du mal à mitiger leurs propres sentiments. Cela veut dire que si vous
11 êtes toujours en alerte, et vous avez toujours crainte d'un danger imminent, votre
12 corps est constamment soumis à un état de surexcitation ; vous pouvez avoir un
13 rythme cardiaque accru et vous êtes en surrégime. Donc, tout bruit, toute
14 perturbation disons, une porte qui claque, vous sursautez, vous restez dans cet état
15 pendant longtemps si vous souffrez de TSPT. Maintenant, si la porte claque, nous
16 allons sursauter et puis nous calmer, alors qu'une personne souffrant de TSPT peut
17 rester dans un état de surexcitation pendant une demi-heure, voire plus. C'est
18 comme si la crainte, la peur que vous avez évoquée vous fait réagir ou agir. Donc,
19 ces mères ont généralement beaucoup de difficultés parce qu'elles punissent, parfois
20 de manière excessive, leurs enfants. Elles fonctionnent sur un registre émotionnel
21 trop élevé, donc c'est toujours des hauts et des bas qui, parfois, suscitent de la
22 culpabilité chez ces femmes qui regrettent de ne pas pouvoir mieux se contrôler ;
23 donc ce ne sont pas des mères cruelles.

24 Q. Merci.

25 À la page 27 de votre rapport, c'est au paragraphe 5.9, intitulé

1 « Stigmatisation sociale et retour au pays des jeunes filles et des femmes »,
2 vous parlez de la stigmatisation des jeunes filles et des jeunes femmes quand elles
3 rentrent chez elles ou du moins lorsqu'elles réintègrent leur communauté.

4 Est-ce qu'un ancien enfant-soldat souffre de conséquences lorsqu'il retourne
5 dans leur famille ou dans leur communauté d'origine, indépendamment de leur
6 sexe ?

7 R. Eh bien, oui ; oui, bien évidemment. D'abord, ils doivent
8 gérer les symptômes. Mais dans les sociétés africaines, par exemple, vous avez des
9 attentes très spécifiques pour chacun des sexes, c'est-à-dire ce que devrait faire une
10 femme, ce qu'est son rôle dans la vie et, par ailleurs, ce qu'est un homme et ce qu'est
11 son rôle dans la vie, qui est beaucoup plus clair ou différencié qu'en Allemagne, par
12 exemple.

13 Donc, si par exemple des enfants reviennent et manifestent des TSPT ou, par
14 exemple, des flash-backs ou souffrent de catatonie ou peut-être d'agression réactive,
15 il se pourrait être que la communauté pense qu'ils ne vont pas recevoir la terre en
16 héritage de leurs parents puisqu'ils ne sont plus normaux ou bien ils ne vont pas
17 pouvoir être responsables de certaines choses dans la communauté.

18 Donc, les gens ont le sentiment qu'on ne peut plus leur faire confiance. Ce
19 sont des gens qui reviennent de la guerre en territoire ouvert et la communauté ne
20 leur fait plus confiance, ne pense plus qu'ils peuvent avoir des rôles de
21 responsabilité, pour les mâles certainement ; pour les filles, l'idée est que vous
22 épousiez un homme et que vous restiez avec votre mari pour le reste de votre vie,
23 qu'il sera également le père de votre enfant. Si vous venez de la brousse et que vous
24 avez un enfant que vous ramenez alors que vous avez été forcée d'épouser
25 quelqu'un au sein de l'armée, il sera très difficile pour vous de trouver un vrai mari,

1 quelqu'un qui veuille vous épouser ou qui vous aide à élever ces enfants dont
2 il n'est pas le père.

3 Est-ce que cela répond à votre question ?

4 Q. Oui, merci beaucoup.

5 Ma dernière question porte sur le paragraphe 7 ou plutôt le chapitre 7 de
6 votre rapport sur la capacité de ces enfants à témoigner.

7 La capacité d'une personne souffrant d'un de ces troubles de stress
8 post-traumatique, de se souvenir d'événements. D'après ce que j'ai compris de la
9 discussion de ce matin, cette question portait essentiellement sur la capacité de se
10 souvenir d'événements liés à la période pendant laquelle la personne était un enfant-
11 soldat.

12 Est-ce que la manifestation de ce trouble de stress post-traumatique a également un
13 impact sur la capacité de la personne à se souvenir, à se rappeler d'événements qui
14 sont intervenus avant le traumatisme ?

15 R. Cela dépend de la nature des événements, je suppose ; si
16 ces événements sont aussi traumatisants, par exemple, une... de la violence
17 domestique pendant votre enfance, c'est la même chose, parce que cela s'accumule
18 dans le même réseau de peur. Mais je ne vois pas de problème à se souvenir
19 d'expériences non violentes. Enfin, à quel type de souvenirs pensez-vous ?

20 Q. Je veux parler de tout événement qui aurait pu avoir lieu
21 avant le traumatisme.

22 R. Ça ne peut être un problème que si la personne est dans
23 un état de stress physiologique pendant l'entretien. Par exemple, si vous avez déjà
24 des battements de cœur avant que vous ne parliez d'expérience traumatisante, des
25 hormones de stress qui remontent à mesure que vous vous souvenez, le cortisol

1 Merci beaucoup.

2 M^e MABILLE : Et juste pour nos petits problèmes techniques, on n'a pas pu mettre
3 ces documents — j'ai pas très bien compris pourquoi — mais ils ne sont pas donc
4 pour l'instant enregistrés, donc il faudra peut-être qu'on donne un numéro et qu'on
5 voie après pourquoi ça n'a pas pu être enregistré.

6 Excusez-moi, Madame l'expert.

7 Je voudrais vous poser d'abord quelques questions générales.

8 Q. Est-ce que c'est exact que vous détenez un doctorat en psychologie
9 clinique ?

10 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

11 R. Oui. Un doctorat oui ; PhD.

12 Q. Est-ce que vous acceptez que je résume vos qualifications d'expert en
13 disant qu'elles se rapportent aux conséquences médicales ou psychologiques de la
14 guerre sur les individus ?

15 R. Vous voulez toute ma biographie ?

16 Q. Non, j'ai essayé, Madame l'expert de faire un résumé, mais je ne veux pas
17 trahir votre compétence, donc j'ai essayé de dire que votre compétence se rapporte
18 aux compétences médicales et psychologiques de la guerre sur les individus. Je veux
19 juste savoir si j'ai mal interprété, et dans ce cas-là, je vous demande de répondre
20 précisément à cette question, c'est-à-dire quel est votre champ véritable
21 d'investigation ? Merci, Madame l'expert.

22 R. Médecin pas du tout ; non, je ne suis pas médecin ou physiologiste. Je
23 suis... je pourrais me qualifier d'expert en santé mentale. J'ai étudié l'éducation, la
24 santé mentale, la psychologie clinique, j'ai un doctorat effectivement à ce sujet ; mais
25 pas de médecine, je ne m'occupe pas du corps, pas non plus la physiologie.

1 Q. On peut identifier, Madame l'expert, dans votre rapport deux parties, la
2 première partie traite des conflits et de l'utilisation des enfants-soldats dans les
3 conflits — je me réfère à la traduction française, c'est à peu près jusqu'à la page 10 —
4 et la deuxième partie touche les conséquences de la guerre où de l'enrôlement sur les
5 individus et sur les enfants. Est-il exact, Madame l'expert, de dire que c'est dans le
6 deuxième... la deuxième partie que vous êtes véritablement dans votre compétence ?

7 R. Oui. Le traumatisme ; le traumatisme psychologique.

8 Q. Merci, Madame l'expert.

9 Et j'ai une dernière question sur ces sujets. J'ai vu que vous étiez directrice de
10 l'ONG Vivo International depuis 2001 ; est-ce que vous pourriez nous préciser quelle
11 est l'activité principale de cette organisation ?

12 R. Nous sommes un ONG qui travaille en collaboration avec le département
13 universitaire de psychologie clinique. Nous avons un partenariat et nous faisons de
14 la recherche sur la base d'une méthode fondée sur les éléments de preuve en ce qui
15 concerne la réhabilitation psychologique après le traumatisme ; l'évaluation...
16 comment au mieux faire l'évaluation pour traiter ensuite, comment réhabiliter au
17 niveau de la santé mentale, mais pas tout, nous nous concentrons sur le trouble de
18 stress post-traumatique, la dépression, le suicide ; et à l'intérieur de cela, nous
19 essayons de construire une capacité dans les pays en conflit à gérer la période post-
20 conflictuelle pour les personnes pour lesquelles nous faisons une évaluation et que
21 nous traitons.

22 Q. Merci, Madame l'expert.

23 Et votre rôle à vous, individuellement, dans cette ONG ; qu'est-ce c'est —
24 j'allais
25 dire — votre spécificité, si c'est possible ?

1 R. Je crois que je suis le coordinateur, j'essaie de réunir tous ces gens, les gens
2 de l'université, les gens du terrain, généralement je forme les personnes à procéder à
3 des évaluations, à valider ce que l'on a constaté de la validation des études, donc de
4 validation, la supervision, ce n'est qu'à ce moment-là qu'ils commencent à travailler
5 avec les patients. Je vais rendre visite aux personnes sur le terrain, voir comment ils
6 progressent. Je fais aussi du *testing* après coup, une année ou six mois après je vois
7 les patients pour voir s'ils ont effectivement bénéficié du programme. Mais je ne
8 dirige pas vraiment les choses, ce sont tous des adultes. Je dirais simplement que je
9 fais la coordination, ce sont tous des adultes.

10 Q. Merci, Madame l'expert.

11 Dans la définition d'enfants-soldats qui figure dans votre rapport, je fais référence
12 aux pages 4 et 5, vous semblez viser les personnes de moins de 18 ans. Et c'est ce que
13 vous avez précisé ce matin.

14 R. Oui.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je vais demander à
16 l'huissier... à l'huissier d'audience de se renseigner sur la raison pour laquelle la
17 transcription française s'est arrêtée... le greffier d'audience (*se corrige l'interprète*).

18 Maître Mabile, je vais lire le procès-verbal, lire ce qui a été manqué.

19 Ce que je dis maintenant, ne figure pas ; est-ce qu'on peut se renseigner pour savoir
20 pourquoi la transcription française ne progresse pas.

21 Maître Mabile, si vous n'avez pas d'objection nous allons poursuivre sur la base de
22 l'hypothèse que la transcription française sera complétée en temps opportun.

23 M^e MABILLE: Monsieur le Président, est-ce que je dois reprendre ma dernière
24 question ou est-ce qu'elle figure pour vous sur le *transcript* ? Excusez-moi, est que
25 c'est nécessaire que je reformule ma dernière question ?

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je crois que pour
2 être équitable vis-à-vis du témoin il vaudrait mieux que vous répétiez la question.

3 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : J'ai noté la question.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Alors bon ce n'est
5 pas la peine que vous répétiez la question puisque le témoin se souvient...

6 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : Mais elle n'avait pas terminé,
7 elle n'avait pas terminé.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Alors reposez la
9 question Maître Mabilles, s'il vous plaît.

10 M^e MABILLE : On ne va vous faire travailler votre mémoire ici.

11 Q. Dans la définition d'enfants...

12 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

13 R. Vous n'auriez pas beaucoup de chance d'y porter remède de toute façon.

14 Q. Je vous demandais, je vous disais que dans votre rapport aux pages 4 et 5
15 vous faites mention que pour vous la notion d'enfants-soldats vise une personne de
16 moins de 18 ans et c'est ce que vous avez également déclaré ce matin lors de votre
17 exposé ; c'est exact.

18 R. Oui. Mais je ne suis pas juriste. Oui.

19 Q. Doit-on comprendre que vous faites allusion dans votre rapport et d'une
20 manière générale quand vous parlez des enfants-soldats, vous faites référence aux
21 enfants de moins de 18 ans ?

22 R. Je suppose que je fais référence à tous ceux qui ont connu une expérience
23 traumatisante en étant enfant-soldat et âgé de moins de 18 ans ; quelquefois ils ont
24 23 ans lorsque je les rencontre mais leur expérience remonte au moment où ils
25 avaient 14 ans.

1 Q. Donc les différentes statistiques que vous citez dans votre rapport sont... vous
2 prenez toujours, lorsque vous parlez « enfant-soldat » d'une... vos statistiques
3 incluent les enfants de moins de 18 ans ; c'est la question que je vous pose ?

4 R. Je ne sais pas. Quelquefois ils... ils ont plus de 18 ans ; je suppose que
5 lorsqu'ils font l'objet d'une évaluation, ils sont peut-être plus âgés que 18 ans au
6 moment de l'évaluation, ils sont... ils ont plus de 18 ; oui, au moment du diagnostic
7 et de l'entretien.

8 Q. Je voudrais maintenant, vous poser deux questions concernant vos
9 statistiques dans votre rapport. Vous indiquez à la page 5... je m'excuse mais j'ai pris
10 la... le rapport en français vous indiquez à la page 5 que la proportion de filles chez
11 les enfants-soldats dans le monde se situe à 40 pour cent.
12 Vous vous rappelez avoir écrit ça dans votre rapport ?

13 R. Oui. Je cite une autre source spécifique qui déclare cela.

14 Q. Et la question que je me posais, c'est une statistique que vous prenez à
15 l'échelle mondiale ?

16 R. Je... J'ai essayé de compiler les derniers éléments disponibles dans la
17 recherche, dans la littérature pour ce rapport. Ça n'est pas mon opinion. C'est plus
18 rassembler tout ce qui existe en termes de connaissances scientifiques aujourd'hui.

19 Q. Mais donc, lorsque vous dites 40 pour cent, est-ce que ça veut dire que, par
20 exemple, vous comptabilisez dans ces 40 pour cent les femmes qui sont dans les
21 armées nationales à l'heure actuelle ; je prends cet exemple là mais je pourrais en
22 prendre d'autres ?

23 R. Je crois que dans cet article il y avait trois échantillons, n'est-ce pas ? Le nord
24 de l'Ouganda, la Sierra Leone et le Mozambique pour ce qui est de cet article.

25 Dans d'autres échantillons il peut y avoir plus ou moins de filles, donc cette situation

1 est fondée sur la base de la recherche effectuée dans cet article.

2 Q. Est-ce que la statistique que vous prenez là est une statistique qui est
3 uniquement le produit de cette source là où est-ce que vous avez fait sur cet élément
4 là plus de recherche ?

5 R. Je pensais que ceci était représentatif puisqu'environ un quart à un tiers,
6 disons en général moins de la moitié sont représentés par des filles pas plus que cela.
7 Mais cela dépend du lieu précis du conflit et de l'armée. Dans les armées des états je
8 crois que les femmes sont moins représentées que dans les armées rebelles ou au sein
9 des mouvements rebelles comme dans le nord de l'Ouganda.

10 Q. Dernière question sur ce point est-ce que vous avez une idée du nombre de
11 filles qui seraient représentées à l'est de la RDC ?

12 R. L'est de la RDC là, il y a beaucoup de groupes différents, des groupes armés
13 et avec une nature très différente. Je ne sais pas. Je ne peux pas vous dire. Ça dépend
14 de l'endroit où se déroule l'action.

15 Q. Alors j'ai une autre petite question sur la statistique à vous poser, elle
16 concerne la page 34 de votre rapport...

17 R. Vous me faites calculer quelque chose de différent.

18 Q. Page 34 de votre rapport vous écrivez dans la section décrivant les difficultés
19 relatives à la démobilisation, vous faites référence à un taux d'enlèvement de 50 pour
20 cent de la population dans certaines régions en guerre, et vous citez le nord de
21 l'Ouganda, l'Angola, et certaines parties de la République démocratique du Congo.
22 Je suis allée voir les trois sources que vous donnez pour arriver à ce chiffre de
23 50 pour cent et je voulais...

24 R. Je crains que votre numérotation de page ne soit erronée ; est-ce que vous
25 avez les bonnes pages ?

1 Q. Est-ce que... Je suis à la page 34.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Pardonnez-moi, il
3 s'agit de la page 34 Madame Schauer. À la moitié de la page, un petit peu au-dessus
4 où on dit « en l'absence de réhabilitation psychologique... ».

5 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) : D'accord.

6 M^e MABILLE :

7 Q. Alors, je voudrais d'abord que vous nous expliquiez qu'est-ce que... qu'est-ce
8 que recouvre cette notion de taux d'enlèvement ?

9 LE TÉMOIN WWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

10 R. Être enlevé, cela veut dire une heure jusqu'à 10 ans... pour une durée d'une
11 heure ou de 10 ans. Ce que nous compterions comme enlèvement c'est avoir été
12 contraint à quitter la maison par un groupe rebelle armée, donc enlever de la maison,
13 du champ, de la communauté et emmené à un autre endroit par la force et ça, ça
14 peut durer... enfin ça dépend de combien de temps ça dure quelqu'un... certains sont
15 emmenés simplement quelques heures pour transporter des charges, de
16 l'alimentation, du matériel à un certain endroit, d'autres sont emmenés et sont
17 obligés de rester et sont recrutés pour devenir soldats.

18 Q. C'est le taux de 50 pour cent où je me demandais est-ce qu'on doit
19 comprendre que dans ces régions du monde 50 pour cent des individus faisant
20 partie d'un groupe armé ont en fait été enrôlés de force ?

21 R. Non ce n'est pas vraiment ce que ça veut dire mais c'est peut-être vrai aussi
22 mais ce n'est pas cela que ça veut dire. Ce que cela veut dire, c'est qu'il y a des points
23 chauds régionaux, par exemple, dans le nord de l'Ouganda il y a les districts de
24 Amuru (*Phon.*) par exemple où dans chaque village le pourcentage de personnes
25 enlevées, le pourcentage d'enfants enlevés ou ayant connu une expérience

1 d'enlèvement, les adultes, les parents, les oncles, les personnes plus âgées atteint ce
2 pourcentage. Dans des endroits où le conflit est aiguë, cela peut toucher une grande
3 partie de la population qui subi cette expérience, par exemple, certains districts, le
4 district de Gulu (*Phon.*) au nord de l'Ouganda ou Amuru (*Phon.*). Alors nous nous
5 rendons sur place, nous faisons une enquête dans les maisons et nous demandons
6 aux gens « est-ce que vous avez été enlevés dans votre vie oui ou non ? » Et ensuite
7 on leur demande « pendant combien de temps ? Qu'est-ce qui vous est arrivé ? » Et
8 nous constatons que dans certains endroits, un enfant sur deux que l'on interroge
9 par hasard, eh bien, a subi cette expérience. Bon bien entendu on peut aller de zéro à
10 50 pour cent, tout est possible.

11 Q. Mais lorsque vous citez ce chiffre de 50 pour cent, est-ce qu'il vise toute la
12 population ou il vise les adultes ou il vise les enfants... ?

13 R. Cela dépend. Cela dépend ce que vous regardez. Par exemple, vous devez
14 définir un groupe cible lorsque vous faites les entretiens ; pour nous, nous
15 recherchions... je dois revoir le texte et je crois que nous recherchions les personnes
16 de 12 à 25 ans. Il y a beaucoup d'études de 12 à 25 ans ; tout le monde dans la
17 communauté étant âgé de 12 à 25 ans pas par hasard. Et donc, par exemple, la
18 troisième maison sur la gauche, on prend trois personnes là et on les interroge et
19 ainsi on a un groupe de gens statistiquement assez important pour arriver à une
20 conclusion sur le nombre de personnes effectivement affectées, un taux de
21 prévalence.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Maître Mabille, règle
23 essentielle n°1 vous n'avez pas regardé l'écran.

24 M^e MABILLE : Excusez-moi, Monsieur le Président, je pensais que ça ne marchait
25 plus, ce qui fait que je ne le regardais plus du tout, Monsieur le Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Ah ! Oui, mais ils
2 ont rattrapé Maître Mabilles.

3 Je vais pour le moment ne pas vous imposer d'amende ; je vous en prie poursuivez.

4 M^e MABILLE :

5 Q. Mais si je reprends, Madame l'expert votre statistique vous utilisiez
6 trois sources pour cette statistique et je me suis reportée aux trois sources que vous
7 nous aviez données ; la première nous allons ne pas en parler puisque c'est... vous
8 dites que c'est un rapport qui est en fabrication à l'heure actuelle. Donc je ne parle
9 pas de cette source là parce que...

10 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

11 R. C'est notre propre rapport qui n'a pas encore été publié, c'est un rapport que
12 rédige notre groupe.

13 Les données brutes sont là mais ne sont pas suffisantes pour l'instant pour pouvoir
14 être publiées ; donc c'est un rapport en cours de préparation.

15 Q. Les deux autres sources, je vous les ai mis dans ce petit document que vous
16 avez en face de vous, et en regardant ces deux documents, je m'aperçois que l'un et
17 l'autre... le texte dit: « *Exposure to War Crimes and Implications for Peace Building in
18 Northern Uganda* » ça c'est le premier texte qui montre les résultats d'une étude ayant
19 été menée sur des adultes, donc des individus de plus de 18 ans dans le nord de
20 l'Ouganda ; est-ce que c'est bien exact ?

21 R. Je pense qu'ils avaient 18 ans ou plus au moment où ils ont été interrogés.

22 Q. Et votre troisième source qui est donc le troisième texte qui s'intitule « *Factors
23 associated with post-traumatic stress disorder and depression amongst internally displaced
24 persons in northern Uganda* » texte de Bayard Robert et autres, montre également les
25 résultats d'une étude menée sur des adultes dans le nord de l'Ouganda.

1 R. Au moment où ils ont été interrogés.

2 Q. Alors, ma question elle est de vous demander quelles sont les sources qui
3 vous ont permis de... indiquer ce taux de 50 pour cent non pas uniquement en
4 Ouganda mais vous dites dans certaines parties de la RDC ?

5 R. Vous avez raison c'est une erreur.

6 Q. Madame l'expert je voudrais maintenant, vous reposer une question sur la
7 notion d'enrôlement volontaire ou d'enrôlement forcé.

8 Vous mentionnez dans votre rapport à la page 7 les raisons pour lesquelles vous êtes
9 d'avis que l'enrôlement d'un enfant ne peut être considéré que comme non
10 volontaire et vous l'avez réitéré ce matin ; est-ce exact ?

11 R. D'un point de vue psychologique, oui.

12 Q. Est-ce qu'on peut comprendre d'une telle affirmation qu'un enfant peut
13 manifester sa volonté de rejoindre un groupe armé mais que son consentement ne
14 serait véritablement pas éclairé comme disent les juristes. Est-ce que ça correspond à
15 ce que vous avez voulu dire ?

16 R. Je n'ai pas compris cela.

17 Q. Je m'excuse de vous poser cette question Madame l'expert mais la notion de
18 consentement éclairé est que c'est pour vous une notion compréhensible ?

19 R. Oui. On en a besoin chaque jour dès que l'on procède à des entretiens pour
20 poser un diagnostic.

21 Q. Excusez-moi ce n'était pas une question piège, c'est parce que les juristes
22 quelquefois utilisent un vocabulaire et chacun a ses technicités, la notion de...

23 Donc je reformule ma question : vous dites qu'un enfant peut manifester son désir de
24 rejoindre un groupe armé, mais que cela n'est pas volontaire parce qu'il n'aurait pas
25 un consentement éclairé au moment où il exprimerait ce désir ; est-ce que je peux

1 formuler comme cela ?

2 R. Un enfant peut penser que son consentement est éclairé seulement toute
3 l'ampleur de la tragédie de son implication et toutes les conséquences, l'enfant ne
4 peut pas, d'un point de vue d'un adulte, ne peut pas donner un consentement
5 éclairé.

6 Q. Mais, selon vous, un enfant de 17 ans qui décide de rejoindre les groupes
7 armés, est-ce que vous considérez qu'il ne peut pas avoir un consentement éclairé ?

8 R. C'est difficile à dire ça dépend de son développement moral. Je ne suis pas
9 juriste ; c'est vrai que légalement il y a un âge charnière qui est 18 ans, certains ont
10 plus de maturité à 17 qu'à 18, c'est vrai, mais moi, je dirais n'importe qui en dessous
11 de 21 ans n'est pas en mesure de poser un consentement éclairé quant à l'idée de
12 rejoindre des forces armées ou pas. Je veux dire de vraiment comprendre toutes les
13 implications que cela pourrait avoir sur sa vie ; 17 ans, non c'est un enfant.

14 Q. Petite seconde.

15 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

16 Cependant dans votre document, Madame l'expert, vous élaborez à la page 9 des
17 critères qui permet de distinguer entre un enrôlement volontaire et un enrôlement
18 forcé. Il me semble qu'il y a une forme de contradiction et si oui, comment est-ce que
19 vous entendez nous expliquer qu'on puisse la résoudre ?

20 R. Pourriez-vous m'expliquer quelle est cette contradiction ?

21 Q. Ce que j'ai pu comprendre, Madame l'expert, vous dites dans un premier
22 temps « de toute manière pour moi, en dessous de 18 ans l'enrôlement est toujours
23 un enrôlement forcé. »

24 Mais ensuite, vous indiquez quels sont les critères pour distinguer l'enrôlement
25 volontaire ou l'enrôlement forcé. Il m'est donc apparu que si vous considérez qu'il

1 n'y avait...

2 R. Oui. Je vois ce que vous voulez dire. On m'a demandé de présenter des
3 critères, si on devait mener une enquête, ce que l'on poserait comme question. Se
4 sont les mêmes questions que l'on poserait à un adulte ; je ne pense pas qu'ici il soit
5 question d'âge. C'est superflu dans ce cas-ci.

6 Q. Merci, Madame l'expert. J'ai une dernière question à vous poser.
7 Est-ce que vous connaissez un professeur qui travaille plutôt sur l'aspect historique
8 des enfants-soldats et qui s'appelle Jean-René Jézéquel professeur aux hautes études
9 en sciences sociales.

10 R. Pourriez-vous épeler le nom ou la première lettre seulement.

11 Q. Jean-René c'est son prénom, J-É-Z-É-Q-U-E-L.

12 R. Je ne pense pas, je ne crois pas le connaître ; est-il français ?

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Pourriez-vous à
14 nouveau épeler le nom de ce professeur très lentement.

15 M^e MABILLE : J-É-Z-É-Q-U-E-L

16 J'ai terminé, Monsieur le Président, merci Madame l'expert.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci Maître
18 Mabilille.

19 Docteur Schauer, mon collègue, le juge Benito a quelques questions à vous adresser
20 également.

21 QUESTIONS DES JUGES

22 PAR M^{me} LE JUGE ODIO BENITO (*interprétation de l'anglais*) : Merci.

23 Q. Docteur Schauer, dans votre rapport au paragraphe 5.3, aux pages 20 et 21
24 vous abordez quelques termes que je voudrais reprendre avec vous, pour vous
25 demander quelques éclaircissements, si vous pouviez nous les préciser même si vous

1 l'avez déjà fait d'une certaine manière ce matin, j'aimerais faire appel à votre bonne
2 volonté pour pouvoir nous donner une définition du terme dépersonnalisation,
3 déréalisation et dissociation et surtout l'impact sur la mémoire par rapport aux
4 éventuels témoignages ici devant la Chambre.

5 LE TÉMOIN WWWW-0001 (*interprétation de l'anglais*) :

6 R. Oui. C'était un des transparents que je n'avais pas présenté parce que je
7 pensais qu'il était trop compliqué.

8 La dépersonnalisation c'est une forme extrême ; je vais essayer d'être très précise,
9 une forme extrême de dissociation, la personne se perçoit comme si elle avait quitté
10 son propre corps. Et donc, c'est comme si je me voyais faire quelque chose ou si je
11 me voyais me regarder. C'est une expérience péri-traumatisante ; ça se passe
12 pendant l'expérience de traumatisme et cela revient chaque fois que l'on rappelle le
13 traumatisme. Par exemple, lorsqu'une personne est torturée et que cette personne est
14 attachée, très souvent, après un certain plafond de douleurs ou de réactions du
15 corps, on dit que ces personnes se perçoivent comme ayant quitté leur propre corps et
16 à partir du moment où ultérieurement quelqu'un va déclencher ce souvenir, ces
17 personnes peuvent de nouveau se retrouver dans la même situation.

18 La déréalisation, ça, c'est quand vous pensez que le monde qui vous entoure ne vous
19 est plus familier ; vous n'êtes pas sûr de la réalité qui vous entoure ni qui vous êtes
20 dans ce scénario.

21 Donc encore une fois c'est quelque chose qui se passe en phase péri-traumatique
22 lorsque l'on arrive en phase aigue de stress et qu'on est de nouveau confronté à cette
23 expérience ultérieurement. Par exemple, tout d'un coup, on entendra d'autres... ces
24 gens vous dire « voilà, je vois de l'eau autour de moi ; je vois du brouillard ; je ne
25 vois plus rien. » La réalité change, il y a désintégration et finalement la personne ne

1 sait plus si elle est ici maintenant ou si elle est de retour dans l'expérience
2 traumatisante qui fut la sienne.

3 L'émoussement, c'est une dissociation où on ne se perçoit plus ou la réalité autour de
4 soit pour ce qu'elle est. Tout d'un coup, il y a une accélération, par exemple, du
5 rythme cardiaque et on est de plus en plus effrayé jusqu'au moment où on arrive à
6 un sommet où on est soumis à un tel niveau de stress, de douleur, de peur et
7 d'hormones de stress qui vous inondent qu'on arrive à une situation d'immobilité
8 tonique de catatonie et à ce moment-là on ne peut plus parler, produire du langage,
9 il n'y a même plus de capteur sensoriel, on ne sent plus son corps ; il peut y avoir
10 analgésie et il y a donc toute une série d'activités parasympathiques qui peuvent
11 aller jusqu'à l'évanouissement et c'est quelque chose qui peut être réinitialisé chaque
12 fois que l'on rappelle le traumatisme. Donc il se pourrait fort bien que lorsque vous
13 interrogez quelqu'un, que vous leur rappelez l'expérience traumatisante qui fut la
14 leur, ils repassent par ces étapes et ils vont avoir ce sentiment de peur, vous le
15 rappelez, ils auront cette peur, ils vont commencer à transpirer, accélération du
16 rythme cardiaque, tremblements etc. pendant qu'ils parlent ou bien vous pouvez
17 avoir une situation inverse où tout d'un coup la personne devient immobile, ne peut
18 plus bouger, et comme paralysée, elle essaie de parler mais elle ne peut plus ; la
19 production de la langue disparaît. Peut-être que la personne va s'évanouir ou en
20 repasser en mode flash-back ou ils vont revivre par étape tout ce qui s'est passé.

21 Q. Merci, Docteur.

22 Dans votre rapport, vous nous dites que dans certaines des populations que vous
23 avez interrogées des enfants qui n'ont pas été enlevés ou enrôlés dans des forces
24 armées ont quand même aussi un stress post-traumatique que vous évaluez à 8 pour
25 cent ; alors quels sont les événements qui déclenchent... qui sont à l'origine de ce

1 stress post-traumatique chez ces enfants qui n'ont pas été enlevés ?

2 R. Être témoin d'une expérience peut être aussi traumatisant que de vivre
3 l'expérience soi-même ; s'ils ont survécu à une attaque de leur village où ils ont vu
4 les autres enfants attaqués ou enlevés, eh bien, c'est traumatisant. Vous avez vu
5 votre frère, votre sœur, votre ami être enlevé, c'est traumatisant, les expériences de
6 violences domestiques qui sont assez courantes. C'est vrai que dans les cas de
7 conflits, on voit des enfants qui sont battus, qui sont brûlés, qui sont punis
8 sévèrement. Les accidents automobiles. Ils ne doivent pas spécialement être dans la
9 voiture ou un accident qui se passe sur la route, être témoin d'un accident grave, sur
10 la route, du fait de véhicules de mauvaise qualité ; un bombardement, le fait de
11 grandir dans un environnement de guerre, l'abus sexuel, tout cela peut se passer
12 chez soi à la « maison ».

13 Q. Merci.

14 Si j'ai bien compris, les filles qui ont été violées présentent un taux de TSPT
15 particulièrement élevé, et d'après ce que vous avez repris ici, c'est l'un des
16 événements les plus traumatisants qui déclenchera ce post-traumatique ; est-ce que
17 je vous ai bien compris ?

18 R. Oui. C'était d'ailleurs parce que ce matin ce fut une question qui fut posée.
19 C'est du fait de la nature même de l'expérience, parce que l'auteur est très près et
20 donc le facteur de peur est beaucoup plus élevé et beaucoup plus rapide.

21 Q. Merci.

22 Dans votre rapport, à la page 27, vous nous parlez aussi de l'étiquette sociale de ces
23 femmes et filles qui rentrent chez elles au village, et vous nous dites : « la
24 participation des filles est essentielle pour permettre la survie des forces du fait de
25 leur valeur productive et de reproduction », et c'est vrai que l'esclavage sexuel fait

1 partie intégrante de la fonction d'une enfant-soldat ; peut-on dès lors dire en toute
2 légitimité qu'être un soldat est plus que porter une arme et être un garçon ?

3 R. Oui. C'est exact. Mais vous savez, les garçons aussi sont violés, être enfant-
4 soldat c'est toute une vie, ce n'est pas comme un soldat professionnel qui va à la
5 guerre et qui revient ; c'est une vie entière. Ces gens-là, ils grandissent dans cette
6 communauté.

7 Q. Oui, mais à ce moment-là tout cela pour les filles fait partie de l'activité de
8 soldat ?

9 R. Les filles participent aux mêmes activités, même s'il est vrai qu'elles ne
10 participent peut-être pas autant au combat, ça dépend, parfois oui, elles sont parfois
11 là en force d'appui, en relève, mais elles sont là pour offrir des services, prester des
12 services.

13 Q. En fait, vous décrivez cela dans votre rapport, et cela m'intéressais parce que
14 je voulais voir un peu ce que vous pensiez du concept même pour vous d'être
15 soldat ; donc, ce n'est pas simplement être une domestique ?

16 R. Non, non, non, ce sont des combattants, ils font partie de la stratégie, etc.

17 Q. Oui, mais elles ne sont pas là que pour porter des armes, alors elles sont là
18 aussi pour les charges domestiques et les charges sexuelles ?

19 R. Elles font les deux en plus d'être soldat. Elles sont là pour préparer les repas,
20 nettoyer, le service sexuel, etc., en plus des activités de soldat.

21 Q. Mais ça en fait partie ou pas ? Pour vous, si je suis enlevée et que je deviens la
22 femme du commandant et que je ne participe jamais au combat, est-ce que je peux
23 être considérée comme un soldat ?

24 R. Oui, oui, par définition, oui.

25 Q. Par définition oui.

1 Bon, alors, une dernière question peut-être à relier à ce que M^e Mabilille vient de nous
2 dire. C'est vrai que dans votre rapport vous nous dites que dans la région des
3 Grands Lacs en Afrique, il n'y a pas de structure pour pouvoir justement s'occuper
4 de la réhabilitation psychologique de ces anciens enfants-soldats. Quel serait le
5 traitement, si celui-ci était disponible... devrions-nous pouvoir offrir à ces
6 enfants-soldats de façon à pouvoir trouver solution à leur TSPT ? Et est-ce que leur
7 famille et toute la communauté devraient être impliquées dans ce traitement ?

8 R. S'il s'agit réellement d'un TSPT, il faut avoir recours à des professionnels ;
9 quand je dis « professionnels », c'est un traitement ciblé, il ne s'agit pas d'un appui
10 psychosocial, cela ne suffira pas. Il faut vraiment une démarche thérapeutique
11 spécifique qui peut apporter un remède à ces symptômes-là. C'est vrai que souvent
12 on parle des services psychosociaux, mais c'est souvent dans la majorité des cas des
13 services sociaux, ce ne sont pas ce que nous, nous considérerions comme des services
14 sociaux.

15 En fait, un traitement psychologique en tant que tel n'est pas offert. Je reviens
16 justement d'une formation avec des spécialistes, parce que le seul point de référence
17 se trouve au sud du Kivu à Bukavu, c'est l'hôpital Suzame (*Phon.*), eh bien même là,
18 les gens qui sont là, sur place, et qui traitent les patients, ne connaissent pas le
19 traitement des traumatismes ; or, c'est normalement le dernier site vers lequel on
20 renvoie ces patients-là.

21 M^{me} LE JUGE ODIO BENITO (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup, Docteur.

22 J'ai fini avec toutes ces questions. Merci beaucoup.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Docteur Schauer,
24 vous êtes venue ici pour témoigner devant la Chambre à l'invitation des juges, ce qui
25 fut très aimable à vous. Nous avons pensé en effet qu'il était des plus utiles de

1 pouvoir avoir l'avis d'un expert sur les domaines qui sont les vôtres, et nous sommes
2 chacun d'entre nous particulièrement reconnaissants du travail de préparation
3 approfondi que vous avez déployé ; et ce témoignage éclairé et précis que vous avez
4 pu donner, quelle que sera l'issue des conclusions que nous allons tirer, il est évident
5 que vous avez vraiment été une pierre angulaire... une bonne compréhension par
6 nous de ce problème. Et nous tenons à vous adresser nos remerciements les plus
7 sincères.

8 Puis-je demander au greffier d'audience d'accompagner le témoin en dehors de la
9 Chambre ?

10 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)

11 Maître Mabile, corrigez-moi si je me trompe, nous n'avons pas fait référence à ce
12 document ou bien, oui ?

13 M^e MABILLE : Oui, Monsieur le Président, parce que lorsque j'ai interrogé l'expert
14 sur ses sources, j'ai fait référence à ces deux documents qu'elle a regardés et donc j'ai
15 pensé ensuite que j'avais oublié de demander... c'est l'onglet 3 et 4.

16 M. LE GREFFIER : Merci, Maître Mabile.

17 Donc, le document intitulé « *Exposure to war crimes and implications for peace building*
18 *in northern Uganda* » *The journal of the American medical association*, Vol 298 of the 5
19 *August...* numéro 5 du 5 août 2007, portera la référence MFI-D-00113. Et le document
20 portant le titre : « *Troubles post-traumatiques et dépressions chez les personnes*
21 *déplacées en Ouganda du nord* », portera la cote MFI-D-00114.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Maître Mabile, il
23 faudra insister sur le fait qu'à moins qu'on nous demande juste l'inverse, ce sont
24 deux documents auxquels nous porterons notre attention que dans le contexte
25 auquel vous y avez fait référence, à savoir pour étayer les sources du témoin et non

1 pas des pièces à conviction indépendantes.

2 M^e Walleyrn vous étiez debout ?

3 M^e WALLEYN : Je voudrais en profiter pour rappeler notre demande que soient
4 respectées les décisions de votre Chambre quant à l'obligation de la Défense de nous
5 communiquer à l'avance, comme au Procureur, les documents qui sont montrés aux
6 témoins, en l'occurrence il s'agit même pas d'un témoin du Bureau de Procureur, il
7 s'agit d'un témoin qui nous intéresse probablement d'avantage...

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Je vais devoir vous
9 interrompre, Monsieur Walleyrn.

10 Demain matin, nous allons pouvoir débattre de cette question longuement, alors
11 merci beaucoup de l'avoir soulevée, vous étiez tout à fait en droit de le faire. Nous
12 avons pris un petit peu de temps pour arriver à une conclusion sur ce point, mais
13 nous ferons tout cela demain matin.

14 M^e WALLEYN (*interprétation de l'anglais*) : Merci, Monsieur le Président.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup.
16 Maintenant, Maître Samson, les conséquences d'avoir avancé plus rapidement que
17 prévu avec ce témoin sont clairement... avec une interruption de trois semaines à
18 venir rendrait inutile de prendre un nouveau témoin.

19 Alors, nous n'allons pas avoir de nouvelles dépositions, un nouveau témoin demain,
20 donc si cela ne vous ennuie pas, nous souhaiterions rendre un jugement oral
21 concernant les questions soulevées par les victimes participantes. Et il se pourrait
22 qu'il y ait des questions d'intendance qui pourraient être traitées.

23 Alors, est-ce que ceci rend... serait-il difficile pour l'Accusation d'être ici demain
24 matin à 9 h 30 pour qu'un jugement soit rendu par les juges et pour traiter de
25 questions d'intendance ?

- 1 M^{me} SAMSON (*interprétation de l'anglais*) : Pas du tout, Monsieur le Président.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup.
- 3 Maître Mabilille ?
- 4 M^e MABILLE : Aucun problème, la Défense sera présente, Monsieur le Président.
- 5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup.
- 6 M^e WALLEYN (*interprétation de l'anglais*) : Nous serons là, Monsieur le Président.
- 7 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup.
- 8 Très bien. Puis-je donc encourager tout le monde à mettre la nuit à profit pour
- 9 réfléchir à toutes questions qui doivent être traitées urgemment et trouver une
- 10 solution urgemment et qui, plus spécifiquement, bénéficieraient d'une réflexion et
- 11 d'une évolution au cours des trois semaines d'interruption à venir ?
- 12 Pour ce qui est de l'interprétation et du compte rendu d'audience, il est inutile de le
- 13 mentionner, ceci est bien sûr très présent dans nos esprits et nous sommes en train
- 14 de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour essayer d'arriver à un plan dont... ou
- 15 que nous exposerons en séance publique dès la fin de l'interruption. Mais s'il y a
- 16 d'autres questions qui bénéficieraient de notre attention au cours des semaines à
- 17 venir, n'hésitez pas à les mentionner demain.
- 18 M^e MABILLE : Est-ce que je peux dès cet après-midi... Je sais que la Chambre s'est
- 19 préoccupée de ce problème, mais nous n'avons pas encore vraiment trouvé de
- 20 solution. Depuis que nous avons changé l'emploi du temps, vous savez que nous
- 21 n'avons plus accès à l'accusé en fin d'après-midi. Et je souhaiterais que pour la
- 22 rentrée on ait pu trouver une solution.
- 23 Je remercie la Chambre en tous les cas de son aide sur ce problème, mais je voulais
- 24 juste que ce point-là ne soit pas oublié. Merci, Monsieur le Président.
- 25 M. LE JUGE PRÉSIDENT FULFORD (*interprétation de l'anglais*) : C'est extrêmement

1 utile, Maître Mabille que vous ayez soulevé ce point cet après-midi, parce que je l'ai
2 évoqué avec le Greffe et on m'a promis que des recommandations seraient formulées
3 et avant que nous ne tenions audience demain matin, j'obtiendrai ces
4 recommandations. Donc, c'est une intervention à point nommé, merci beaucoup.
5 Bien, donc, demain matin, s'il vous plaît, à 9 h 30 nous rendrons ce jugement et
6 traiterons toutes autres questions d'intendance.
7 Merci à tous pour votre aide.
8 *(L'audience est levée à 16 h 07)*